



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD

Contrat N° C127

Rapport semestriel narratif

Version provisoire au 15/02/2020

Période : 01/07/2019 à 31/12/2019

Dans le cadre du Programme de Promotion pour l'Exploitation Certifiée des Forêts



TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Table des abréviations	4
Liste des tableaux	6
1 Résumé	7
2 Description du projet	11
2.1 Rappel du projet.....	11
2.2 Rappel des objectifs	11
2.3 Rappels des résultats attendus et activités.....	12
2.4 Rappel des moyens d'intervention	15
3 Situation actualisée des pays cibles pour la période	17
3.1 Contexte actualisée par pays	17
3.2 Revue des risques actualisée par pays.....	34
4 Evaluation de la mise en œuvre des activités du projet	37
4.1 Rappel des activités prévues pour la période juillet-décembre 2019, 3 ^{ème} semestre de la mise en œuvre du projet	37
4.2 Evaluation de la mise en œuvre des activités par résultat attendu	43
4.2.1 RA1 - Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification	43
4.2.2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois	45
4.2.3 RA3 Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit.....	50
4.2.4 RA4 La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo.	55
4.2.5 RA5 Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé.....	56
4.3 Evaluation du suivi de la gestion du projet par l'ATIBT.....	58
5 Evaluation de la progression des indicateurs des objectifs spécifiques	60
5.1.1 OS1 -Augmentation des surfaces forestières certifiées.....	60
5.1.2 OS2 - Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV	61
5.1.3 OS3 - Amélioration du niveau légal des entreprises	62
5.1.4 OS4 - Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification	63
6 Activités prévues pour la période suivante	65
7 Rapport financier et analyse des dépenses	69
8 Conclusions et recommandations générales	69
Liste des annexes	70

Les projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP sont financés par :



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



Le programme PPECF2 est financé par :



Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'UE, FFEM ou KfW.

TABLE DES ABBREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AGEDUFOR	Projet d'Appui à la GEstion DURable des FORêts (AFD-RDC)
AP	Association Professionnelle
APV	Accord de Partenariat Volontaire
AROE	Attestation du Respect des Obligations Environnementales (CM)
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
CCC	Cahier de Charges Contractuelles
CCM	Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV FLEGT (CO)
CSS	Comité Stratégique de Suivi de l'APV FLEGT (CM)
CE	Commission Européenne
CITES	Convention of International Trade of Endangered Species
CGIS	Connect Green Industry Solutions
CM	République du Cameroun
CO	République du Congo
CTC	Comité Technique de Coordination (dans le cadre de l'APV FLEGT - GA)
CTN	Commission Technique de Négociations (dans le cadre de l'APV FLEGT - RDC)
DFID	Department For International Development (UK)
EFI	European Forest Institute
EPI	Equipement de protection individuelle
ETTF	European Timber Trade Federation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FEC	Fédération des Entreprises du Congo (RDC)
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
FGBSP	Fédération Gabonaise de Bois Sciage et Placage (GA)
FIB	Fédération des Industriels du Bois (RDC)
GA	République du Gabon
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GFEC	Global Forest Environment Consulting (GA)
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (DE)
GTC	Groupe de Travail Conjoint (CO)
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade (Renforcement des lois forestières, de la gouvernance et du commerce)
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (RDC)
INDC	Intended Nationally Determined Contributions
IP	Implementation Project (Projet de mise en œuvre)
ISFB	Intersyndicale du Secteur Forêt-Bois (GA)
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (DE)
LKTS	Lesser Known Timber Species
MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (FR)
MAEDI	Ministère d'Affaires Etrangères et du Développement International (FR)
MEF	Ministère de l'Economie Forestière (CO)
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts (GA)
MinFoF	Ministère des Forêts et de la Faune (CM)

MOU	Memorandum of understanding (Protocole d'accord)
OTP	Open Timber Portal
PAFFB	Projet d'Appui à la Filière Forêt-Bois (AFD-Gabon)
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PGDF	Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (CO)
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
RA	Résultat Attendu (du projet ou de l'action)
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation
RBUE	Réglementation Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
SDR	Système de Diligence Raisonnée
SIAG	Syndicat des Industriels Aménagistes Gabonais
SIVL	Système Informatique de Vérification de la Légalité (CO)
SOLAS	Safety Of Life At Sea
SPOTT	Sustainable POLicy Transparency Toolkit (ZSL)
SVL	Système de Vérification de Légalité
TdR	Termes de Référence
TTP	Timber Trade Portal
UE	Union Européenne
UFIAG	Union Forestière des Industries Asiatiques au Gabon
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes
UNIBOIS	Union des Industriels du Bois (CO)
UNICONGO	Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo
WRI	World Resources Institute
ZSL	Zoological Society of London

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Progression des indicateurs de délivrance des livrables de niveau 1 par activité et par pays	8
Tableau 2 : Cadre logique du projet	11
Tableau 3 : Résultats, activités et livrables du projet.....	12
Tableau 4 : Fonctions et responsabilités de l'équipe ATIBT	15
Tableau 5 : Tableau synthétique de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet dans les pays cibles.....	16
Tableau 6 : Tableau synthétique du contexte actualisé par pays	17
Tableau 7 : Revue actualisée des risques par pays pour la bonne mise en œuvre des activités de projet	34
Tableau 8 : Tableau des activités planifiées pour la période juillet – décembre 2019	37
Tableau 9 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.1	44
Tableau 10 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.2	46
Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.3	47
Tableau 12 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.4	50
Tableau 13 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.5	52
Tableau 14 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.6	54
Tableau 15 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7a.....	55
Tableau 16 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7b	57
Tableau 17 - Surfaces des forêts certifiées dans les pays cibles par certificat et par date de rapport (Sources : info.fsc.org, Bureau Veritas, NEPCon et Control Union)	60
Tableau 18 - Nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching avec le PPECF par période de rapport	60
Tableau 19 - Nombre de sociétés candidates au coaching avec le PPECF par période de rapport	60
Tableau 19-Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT.....	61
Tableau 20 - Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL	61
Tableau 21 - Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé	62
Tableau 22 - Nombre de certificats de légalité+ valides, par an et par certificat	62
Tableau 23-Nombre de représentants du secteur privé participant aux concertations nationales	63
Tableau 24 - Pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l'objet de propositions communes du SP, relatif au nombre total de projets de texte (réglementaire ou certification)	63
Tableau 25 : Tableau des activités du deuxième semestre	65

1 RÉSUMÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PPECF-COMIFAC, l'ATIBT et le PPECF ont signé un **protocole de collaboration** le 20 mars 2018 qui se traduit par la mise en œuvre d'une action intitulée « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD* ».

Le **contrat N° 127, qui a été signé le 5 juillet 2018** entre l'ATIBT et le PPECF pour la mise en œuvre de cette action, est le premier des trois contrats prévus dans le protocole. Le présent rapport concerne le deuxième semestre de la mise en œuvre de ce contrat.

L'objectif principal du projet est d'aboutir à une meilleure gouvernance forestière dans le Bassin du Congo, traduit par quatre objectifs spécifiques :

1. Une augmentation des surfaces forestières certifiées ;
2. Une prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV ;
3. Une amélioration du niveau légal des entreprises ;
4. Une meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification.

Le contrat N° 127 cofinance le contrat N° DCI-ENV/2014/346-723 que l'ATIBT a signé avec l'Union européenne (UE). L'action financée par ce dernier contrat est intitulée « *Renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur privé forestier d'Afrique Centrale et de l'Ouest afin de permettre une meilleure intégration de ce dernier dans le Plan d'Action FLEGT (FLEGT-IP)* ».

Ces deux contrats cofinancent ensemble les composantes « 2. Processus APV » et « 5. Capitalisation des résultats » du contrat N° CZZ 1789.01 N avec le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), pour la mise en œuvre de l'action intitulée « *Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+* ». D'autres composantes de ce projet concernent le mécanisme REDD+ et le RBUE.

La première année a été marquée par la signature des conventions avec les associations professionnelles partenaires du projet (UFIGA, FIB et GFBC), par l'installation physique du bureau ATIBT au Congo, par l'engagement et le renforcement des capacités de l'ensemble des référents FLEGT-Certification, par le démarrage des premières activités notamment les études d'état de lieux des acteurs privé et l'identification des sociétés candidates pour le coaching, ainsi que les premiers diagnostics et signatures des contrats de coaching. Elle a aussi fait l'objet de beaucoup de confusion, de discussion et finalement d'accords sur les rapports à transmettre pour déclencher les versements PPECF.

Le 3^{ème} semestre, objet de l'actuel rapport, a permis de rattraper une grande partie du retard des activités depuis la phase de démarrage. Toute fois l'accumulation des écarts par rapport au chronogramme initial laisse suggérer qu'il faudra adapter certains livrables.

Plusieurs difficultés indépendantes de l'ATIBT et des référents FLEGT-Certification ont limité la mise en œuvre de certaines activités, principalement :

- Au Cameroun : la réorganisation du GFBC qui a continué à ralentir la mise en œuvre les activités 1.5 (formation des sociétés sur le FLEGT et la certification) et 1.6 (diagnostics et suivi des plans d'action) ;
- Au Congo : Le projet de Code forestier n'a finalement pas encore été voté par le sénat en 2019, mais adopté au niveau des parlementaires. Sa lecture au niveau des sénateurs se fera lors de la séance

février-mars 2020. Certaines contenus de cette dernière version connue, tels que l'introduction d'un régime de partage de production grumes, l'ajout de plusieurs taxes (taxe sur les résidus, taxe d'occupation...), et l'obligation de transformation intégrale (100%) des grumes, inquiètent le secteur privé, et incitent les entreprises à suspendre leurs investissements, notamment dans la certification forestière ;

- Au Gabon : les problèmes logistiques pour approvisionner les chantiers forestiers et exporter le bois, tel que des réguliers déraillements de train et des routes coupées à cause de la pluie, ont poussé plusieurs sociétés à arrêter les chantiers et mettre leur personnel en chômage technique, et ont limité des moyens d'investir dans la certification vérifiée tierce partie ;
- En RDC : un nouveau ministre de l'environnement a finalement été nommé, mais dès son démarrage il a été très sollicité pour des déplacements à l'extérieur du pays. Cette situation a pour conséquence de ralentir et compliquer les actions de plaidoyer et le processus de négociation d'un APV FLEGT, mais également des retards dans la validation des plans d'aménagement. Plusieurs sociétés souhaitent d'abord avoir leurs plans d'aménagement validés avant de s'engager dans la certification.

Les résultats des 8 activités principales du projet, obtenus lors du Semestre 3 se résument comme suit :

Tableau 1 : Progression des indicateurs de délivrance des livrables de niveau 1 par activité et par pays

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1 (renforcement AP)	100%	100%	100%	100%
Activité 1.2 (état des lieux SP)	95%	100%	100%	95%
Activité 1.3 (veille informationnelle/légale)	100%	100%	95%	100%
Activité 1.4 (plan de communication)	70%	80%	100%	80%
Activité 1.5 (formation entreprise)	25%	25%	25%	25%
Activité 1.6 (appui coaching)	50%	50%	50%	50%
Activité 1.7a (plaidoyer reconnaissance certification)	25%	50%	0%	0%
Activité 1.7b (plaidoyer secteur privé)	50%	50%	0%	50%

Légende :

0% (non initié)		De 50% à 70%	
De 1 à 20 %		De 75% à 90%	
De 25% à 40%		100%	

Activité 1.1 : Renforcer les associations professionnelles

Les premières formations des référents ont eu lieu en septembre 2019. Il s'agissait des formations d'auditeur OLB et PAFC, fournis par Bureau Veritas, et considérées essentielles pour effectuer les diagnostics et suivre la mise en œuvre des plans d'actions des sociétés dans le cadre du coaching PPECF. Dans cette même période la première réunion de coordination PPECF-ATIBT-Référents a également eu lieu. **Activité 1.2 : Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois**

Les études d'état des lieux ont été finalisées pour l'ensemble des pays et sont en cours de diffusion.

Activité 1.3 : Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle

Les procédures de veille informationnelle (élaborés lors des semestres précédents) sont mises en œuvre dans l'ensemble des pays.

Activité 1.4 : Définir et mettre en œuvre un plan de communication

Les plans de communication ont été finalisés pour l'ensemble des pays. Après l'UFIGA lors du semestre précédent, la FIB s'est également dotée d'un site internet. Les syndicats ont publié 30 articles dans le Newsletter ATIBT, et partagé xx nouvelles informations avec les sociétés forestières et industrielles par mail.

Activité 1.5 : Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités dans le processus APV FLEGT et la certification

Le GFBC et l'ATIBT ont organisé, avec les ONG FLAG et CIDT, une formation sur l'outil FLEGT Watch pour les sociétés forestières du Cameroun et du Gabon. Et de nombreux échanges individuels ont eu lieu entre les référents FLEGT-Certification et des sociétés forestières pour les informer sur la certification et les possibilités d'appui par le PPECF.

Afin de toucher un large public sur les questions de certification et de FLEGT dans les pays cibles du projet, l'ATIBT propose au PPECF d'élaborer des court-métrages thématiques de sensibilisation.

Activité 1.6 : Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF Cinq diagnostics ont été effectués entre juillet et décembre 2019, dont quatre au Gabon et un en RDC, auxquels les référents FLEGT-Certification ont participé.

Activité 1.7a : Organiser le plaidoyer pour la reconnaissance de la certification dans le processus APV FLEGT

Au Congo, l'ATIBT a collaboré avec la CLFT et d'autres parties prenantes pour élaborer des TDR permettant de finaliser un manuel de procédures de reconnaissance de la certification dans le SVL début 2020. Un appel d'offres a été lancé pour recruter un expert en appui de l'ATIBT Congo. Après évaluation des trois offres reçus, le cabinet CGIS a été choisi pour mener l'étude.

Activité 1.7b : Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus APV FLEGT et certification

Au Congo, de nombreuses actions ont continué à être menées notamment au sujet du projet de loi portant code forestier à travers une collaboration entre le secteur privé et la société civile. Finalement un projet de loi a été adopté par le parlement le 21 décembre 2019 sous réserve d'une étude de faisabilité poussée menée par l'état sur le partage de production, qui pourrait faire l'objet d'une loi à part entière. Le texte de loi devrait être soumis à l'évaluation des sénateurs courant février.

Textes sur autres pays.

Les perspectives pour le Semestre 4 :

Les priorités seront ciblées sur la mise en œuvre des plans de communication, le développement de courts métrages thématiques pour former et sensibiliser les acteurs du secteur privé de la filière bois, mais également leurs parties prenantes sur le Plan d'Action FLEGT, la certification et des sujets spécifiques faciliter l'exploitation légale et certifiée des forêts (comme la mise en œuvre d'un plan d'aménagement, la lutte anti-braconnage et la traçabilité). Parallèlement, d'autres diagnostics seront réalisés et continueront à être planifiés. Le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions pour les sociétés ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic sera réalisé, et permettra d'évaluer si les sociétés engagées progressent vers la certification, malgré des contextes économiques difficiles.

Les activités de plaidoyer se poursuivront, ainsi que les démarches pour faciliter la reconnaissance de la certification dans le APV FLEGT (notamment au Congo avec l'appui à l'élaboration d'une nouvelle procédure

de reconnaissance, et en RDC avec l'organisation d'un atelier national pour sensibiliser les parties prenantes sur la certification, et sur les liens entre la certification et le processus APV FLEGT).

Par ailleurs, lors du Semestre 3, deux membres de l'équipe de coordination ATIBT, Caroline Duhesme, coordinatrice adjointe du projet, et Camille Renard, responsable administratif et financier, en charge de la communication, ont été temporairement absentes pour des raisons de congés de maternité et remplacées pendant cette période.

L'actuelle fin du contrat de projet est le 5 mai 2020 (22 mois après la signature). Afin de rattraper les retards survenus lors de la phase de démarrage du projet, ce rapport propose de repousser la date de fin de projet au 5 octobre 2020. Une demande d'avenant pour cette prolongation, sans fonds supplémentaires mais avec quelques éventuels amendements budgétaires et de réorientation (activités, indicateurs), sera adressée à PPECF/COMIFAC lors du Semestre 4.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Rappel du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PPECF-COMIFAC, l'ATIBT et le PPECF ont signé un **protocole de collaboration** le 20 mars 2018 qui se traduit par la mise en œuvre d'une action intitulée « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-REDD* ». Cette action a pour objectif général de faire contribuer le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays cibles. Elle vise notamment à améliorer le niveau légal des entreprises au travers des associations professionnelles, partenaires du projet et par la promotion de la certification vérifiée tierce partie.

Le présent rapport concerne le **contrat N° 127 qui a été signé le 5 juillet 2018** entre l'ATIBT et le PPECF pour la mise en œuvre de l'action : « *Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie dans les processus FLEGT-REDD* ».

Dans le protocole de collaboration, deux autres actions sont prévues. Elles feront l'objet d'élaboration de termes de références et de contractualisation durant l'année 2019.

Les pays cibles de cette action commune sont : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo

2.2 Rappel des objectifs

L'objectif global du projet est une meilleure gouvernance forestière grâce à :

- une augmentation des surfaces de forêt certifiées,
- une meilleure prise en compte des valeurs environnementales et sociales dans les APV, par l'intégration de la certification dans les APV FLEGT.

Le projet s'articule autour de quatre objectifs spécifiques, qui seront évalués sur la base d'indicateurs de performance :

Tableau 2 : Cadre logique du projet

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance du projet	Risques
OS1 : Augmentation des surfaces forestières certifiées	Ind 1 : Augmentation des surfaces certifiées FSC, PAFC, OLB et Legal Source (ha) Ind 2 : Augmentation du nombre de candidats au coaching PPECF, via l'intervention des AP partenaires et/ou l'ATIBT	- Instabilité politique (guerre civile) - Non-viabilité économique du secteur forestier - Fragilité de trésorerie des entreprises candidates - La certification PAFC n'est pas étendue sur l'ensemble des pays du Bassin du Congo - Alourdissement des exigences dans les certificats de gestion durables (FSC ou PAFC)
OS2 : Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV	Ind 3 : Prise en compte de la certification tierce partie dans le texte de l'APV FLEGT (non, en étude, proposition, oui) Ind 4 : Prise en compte de la certification tierce partie dans les documents SVL (procédures contrôles, d'émission de certificats FLEGT) (non, en étude, proposition, oui) Ind 5 : Nombre de certificat de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé	- Le processus APV FLEGT stagne ou s'arrête - Les gouvernements ne soutiennent pas la certification - Pas d'implication et de soutien des systèmes et des organismes de certification

Objectifs spécifiques	Indicateurs de performance du projet	Risques
OS3 : Amélioration du niveau légal des entreprises	Ind 6 : Amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet (les scores du démarrage seront adaptés sur base des résultats des premiers diagnostics des sociétés appuyés par PPECF). Ind 7 : Augmentation du nombre de sociétés certifiées légalité+	- Le climat politique n'encourage pas la légalité - Les sociétés forestières ne sont pas intéressées à s'engager dans un processus de certification - La situation économique des sociétés engagées ne permet que des faibles investissements.
OS4 : Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification	Ind 8 : Hausse des représentants du secteur privé de la filière forêt-bois qui participent aux réunions nationales de concertation Ind 9 : Augmentation du pourcentage de propositions communes relatif au nombre de projets de texte réglementaire et/ou le nombre de projets de changements de standards de certification	- Il n'y a pas d'évolution dans le cadre législatif - Les différentes sociétés et/ou associations professionnelles ne veulent pas collaborer pour installer un plaidoyer commun - Dysfonctionnement d'un AP partenaires - Le secteur privé du Bassin du Congo est sous-représenté dans la révision des standards de certification, par rapport à d'autres parties prenantes.

2.3 Rappels des résultats attendus et activités

Les résultats du projet sont déclinés en 5 résultats attendus, eux-mêmes déclinés en activités et tâches opérationnelles. Pour chaque activité, des livrables ont été définis selon 2 niveaux :

- les **livrables de niveau 1** qui sont des livrables principaux des (sous-)activités qui permettent de démontrer que les activités cadrent bien avec les résultats attendus,
- les **livrables de niveau 2** qui sont des preuves de fonctionnement ou de mise en œuvre des activités et qui concernent uniquement **les activités continues**.

Conformément au cadre logique mis à jour dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, les résultats, activités et livrables sont les suivants :

Tableau 3 : Résultats, activités et livrables du projet

Résultats attendus	Activités	Livrables
RA1 : Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification	A.1.1 Renforcer les associations professionnelles - Mise en place des Référents FLEGT-Certification - Renforcement capacités associations professionnelles partenaires - Appui à la coordination et gestion des activités de mise en œuvre des projets FLEGT-IP et PPECF.	Niveau 1 : - Conventions entre ATIBT et AP partenaire - Fiche de poste/TdR Référent FLEGT-Certification - Contrats d'engagement des Référents - Rapports d'analyse de besoins de formation - Attestations de formation - Feuilles de route personnalisées (par pays) - Outils de gestion de projet Niveau 2 : - Attestation de formations - Rapport de missions d'encadrement - Rapports hebdomadaires - CR réunion de partage d'expérience entre AP
RA2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois	A.1.2 Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois A.1.3 Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle	Niveau 1 : - TdR de l'étude - Contrat de prestation - Rapports d'étude d'état de lieux des acteurs - Rapports publics de cartographie des acteurs Niveau 1 : - Procédure de veille informationnelle - Procédure de veille réglementaire - Dossier d'archives documentaires (numériques et papier) Niveau 2 : - Archives documentaires mises à jour

Résultats attendus	Activités	Livrables
		<ul style="list-style-type: none"> - Liste de projets de textes réglementaires ou documents SVL - Support de partage
	A.1.4 Définir et mettre en œuvre un plan de communication	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication - Matériel de communication (logo, kakémono, dépliant) - Sites internet <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR partagés des réunions nationales et internationales - Présentations faites lors des réunions nationales et internationales - Supports de partage des nouvelles informations FLEGT, REDD et certification - Articles dans les Newsletters ATIBT
RA3 : Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit	A.1.5 Former l'ensemble du secteur privé (sociétés aménagées et industrielles, PME, sociétés asiatiques) aux opportunités dans le processus APV FLEGT et la certification	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des besoins de formation pour les entreprises - Programme de formation par groupe d'acteurs - Support de formation <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de formation ou CR de sensibilisation - Liste de candidats au coaching PPECF
	A.1.6 Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des bureaux d'études et de fournisseurs de service (études, formation) - Tableau de suivi d'avancement du plan d'action - Checklist comparative de légalité - Rapport d'analyse de l'évolution générale du niveau de conformité légale (résumé public des rapports d'évaluation de la légalité) <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de suivi des entreprises candidates au coaching - Rapports de diagnostic intégrant les contributions du référent - Rapports d'état d'avancement du plan d'action (tableau) – confidentiel - Rapport d'évaluation du niveau de légalité (sur base de la checklist) – confidentiel
RA4 : La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo	A.1.7a Organiser le plaidoyer pour la reconnaissance de la certification dans le processus APV FLEGT	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'état des lieux du processus de reconnaissance des certifications tierce partie - TDR expert pour étude des textes/documents de reconnaissance des certifications tierce partie. - Rapports d'analyse des documents de reconnaissance de la certification - Brochure de vulgarisation sur les synergies entre certification tierce partie et APV FLEGT <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR des réunions nationales/tables rondes pour partage des résultats d'études - Feuille de route du suivi de la reconnaissance des certifications tierce partie actualisée - CR (confidentiels) de réunions de concertation interne avec les sociétés - CR de réunions de concertation avec parties prenantes
RA5 : Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé	A.1.7b Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans le processus APV FLEGT et certification	<p>Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Listes pool d'experts - Méthodologie ou procédure concernant l'organisation de concertation pour des nouveaux projets de texte. <p>Niveau 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TDR expert pour l'analyse des projets de texte/document - Contrat de consultance pour l'analyse des projets de texte/document

Résultats attendus	Activités	Livrables
		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'analyse des projets de texte/document - CR (confidentielles) de réunions de concertation interne avec les sociétés - CR de réunions de restitution des résultats d'étude et/ou de réunions de concertation avec parties prenantes



2.4 Rappel des moyens d'intervention

L'équipe ATIBT responsable de la mise en œuvre des activités du contrat est constituée de quatre personnes. Leurs fonctions et responsabilités respectives sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Fonctions et responsabilités de l'équipe ATIBT

Prénoms et noms	Fonction	Responsabilités
Benoît Jobbé-Duval	Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> - La bonne mise en œuvre des projets, notamment au niveau politique et relationnel - Le bon fonctionnement du bureau ATIBT Congo - L'encadrement des référents FLEGT-Certification et les relations avec les AP partenaires - Echanges avec le PPECF
Jacqueline Lardit-van de Pol	Coordinatrice des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination générale des activités des projets FLEGT et REDD de l'ATIBT ; - Les échanges avec les bailleurs de fonds ; - La coordination avec les AP partenaires ; - Le suivi du bon déroulement des activités des Référents, notamment par la validation des planning trimestriels, la validation des livrables (TdR, rapports, outils, etc.) - L'appui à la réalisation des activités (support technique FLEGT et Certification pour l'élaboration des outils, support pour les liens avec les parties prenantes, la représentation institutionnelle de l'ATIBT)
Caroline Duhesme	Coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi du bon déroulement des activités des Référents, notamment par des missions d'appui, la relecture des livrables (TdR, rapports, outils, etc.) - L'appui à la réalisation des activités (support technique FLEGT et Certification pour l'élaboration des TdR, outils, et la préparation de matériel pour les formations)
Camille Renard	Coordinatrice financière et communication des projets	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités des AP partenaires et des référents FLEGT-Certification en termes de gestion de projet, suivi administratif et financier - L'appui à l'élaboration des plans et outils de communication des AP partenaires - Le suivi administratif et financier des contrats des projets FLEGT-REDD - L'élaboration du plan de communication global des projets FLEGT-REDD

Lors du 3^{ème} semestre deux de ces personnes ont été remplacées temporairement pour des raisons de congés de maternité :

- Caroline Duhesme, coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD, est absente de 1^{er} novembre 2019 à fin mars 2020, et est remplacée pendant cette période par Maylis Borelli.
- Camille Renard, coordinatrice financière et communication des projets, est absente du 1^{er} septembre 2019 à mi-février 2020, et est remplacé comme suivant :
 - o Maylis Borelli pour l'appui à l'élaboration des plans de communication des AP partenaires et du plan de communication global des projets FLEGT-REDD ;

- Nancy N'Changama pour le renforcement des AP partenaires en ce qui concerne le suivi financier et administratif des activités
- Solène Garnier pour le suivi financier et administratif des contrats des projets FLEGT-REDD.

Le tableau suivant présente un résumé de l'organisation de la mise en œuvre des activités dans les pays cibles.

Tableau 5 : Tableau synthétique de l'organisation mise en place pour la mise en œuvre du projet dans les pays cibles

	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
AP partenaire	GFBC	UFIGA	ATIBT Congo	FIB
Responsable Encadrement AP	V. Mouyenga (Délégué Générale GFBC) B. Castadot (prestataire PPECF pour la partie technique jusqu'au 31/12/2019)	F. Van de Ven (Délégué Générale UFIGA)	B. Jobbé-Duval (Directeur Générale ATIBT)	G. Mola Motya (Président FIB)
Convention	Signée le 24/01 2019	Signée le 06/11/2018	Accord de siège signée le 27/05/2015	Signée le 10/01/2019
Référent	Fousseni Fétéké	Hugues Mouidy	Alain Tiotsop	Eric Gitadi
Date mise en place	01/04/2019	22/11/2018	25/07/2018	10/01/2019

Le PPECF, au travers de la Cellule de Gestion du Programme (CgP), un consortium Eco-Consult-Oréade-Brèche en lien avec la COMIFAC, est en charge du suivi de la bonne mise en œuvre des activités, notamment la validation des choix de référents FLEGT-Certification, la validation des livrables, et le choix des entreprises candidates au coaching (à travers l'avis de NO de la KfW à la suite du diagnostic initial). Elle assure aussi une supervision technique des activités, notamment la responsabilité de co-valider les choix des Référents et des entreprises candidates au coaching, de réviser les rapports de suivi du projet, mais aussi de réviser d'un point de vue technique les différents rapports de mission des Référents, et de participer au planning des activités de diagnostics et du suivi des entreprises engagées dans la certification à travers le PPECF.

3 SITUATION ACTUALISÉE DES PAYS CIBLES POUR LA PÉRIODE

3.1 Contexte actualisé par pays

Le tableau suivant présente des informations de contexte, allant de la situation générale du pays (politique, économique, etc.), du secteur privé forestier, à la situation précise de la mise en œuvre des APV, et du développement de la certification. Pour donner suite aux observations formulées lors de la relecture du rapport précédent, ce tableau reprend l'ensemble des contenus du tableau présenté dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, indiqué comme T0, auxquels sont ajoutés les éventuels changements des périodes de rapports semestriels suivants (T1 = 5 juillet – 31 décembre 2018, T2 = 1 janvier – 30 juin 2019, T3 = juillet – décembre 2019).

Tableau 6 : Tableau synthétique du contexte actualisé par pays

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
Situation générale	<p>T0 Dernière élection en oct. 2018. Régime fragile (en fonction de la présence du président). Principale économie de la zone, mais stabilité incertaine (situation ouest et nord, menace de fin du régime Biya).</p> <p>T2 Dégradation de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, en proie à une crise socio-politique persistante.</p> <p>T3 Le projet de Loi de finances 2020 suscite de fortes inquiétudes auprès du secteur forestier formel. Il prévoit notamment une augmentation de 1,75% de taxes d'abattage, de 5% de droits de sortie des bois sous forme de grumes et de 4,35% sous forme de débités, ainsi que l'introduction de frais pour les carnets officiels (DF10, lettre voiture, etc) qui contiendront</p>	<p>T0 Dernière élection en août 2016. Fréquents changements des membres du gouvernement, notamment les ministres en charge des forêts. Situation économique fragile. Fortes ambitions (Gabon Emergent), notamment pour le secteur forêt-bois.</p> <p>T1 Stabilité politique fragile (suite à l'accident cérébral du président le 24 oct. 2018).</p> <p>T2 Nouveau Ministre des Forêts après les scandales sur le Kévazingo et l'Okoumé, liés à l'exploitation illégale par les sociétés asiatiques.</p>	<p>T0 Dernière élection en mars 2016. Stabilité fragile (en fonction de la présence du président). Situation économique dégradée (crise pétrolière).</p> <p>T1 Deux projets de nouvelles loi (forestier et finances) ne feront qu'aggraver les perspectives économiques pour le secteur privé, et notamment du secteur privé de la filière bois.</p> <p>T2 Le projet de code forestier suscite de plus en plus d'inquiétudes sur les perspectives d'investissement du secteur privé (voir plus de détails sous le thème « cadre réglementaire »). Les dispositions de la loi des finances 2019 impactent les prévisions d'investissement des entreprises forestières.</p> <p>T3</p>	<p>T0 Prochaines élections prévues fin 2018, repoussée plusieurs fois. Stabilité très incertaine (risque de crise, sortie d'une série de conflit). Situation économique faible (malgré un haut potentiel).</p> <p>T1 La mauvaise organisation des élections a quasi paralysé le pays dans la période d'octobre à décembre. Des élections présidentielles et parlementaires ont eu lieu le 19 décembre 2018 sous haute tension. La publication des résultats est prévue en janvier 2019.</p> <p>T2 Les assemblées provinciales et gouvernements provinciaux ont été installés. La non-mise en place du gouvernement sept mois après les élections de décembre 2018 bloque le fonctionnement normal de l'administration.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	chacun xx% moins de feuilles qu'auparavant. Si ce projet de loi était maintenu dans sa forme actuelle elle impacterait très négativement la concurrence déloyale entre sociétés formelles et sociétés informelles.		?? quelque chose a été allégé pour les péages ? décision prise pour installer des ZES ? autre chose général ? UNICONGO et MEF doivent encore être interrogés.	Plusieurs documents administratifs ne peuvent pas être délivrés par les ministres intérimaires qui ont, officiellement été interdits par le Premier Ministre, de prendre les actes à disposition tels que signer les contrats, arrêtés, autorisations des permis de coupe, etc. T3 Les ministres du nouveau gouvernement ont été nommés en septembre 2019. Le ministre de l'environnement, en charge des forêts s'occupe également du développement durable. Plusieurs augmentations de taxes ont été annoncés, aussi bien au niveau central qu'au niveau provincial. La FIB conteste notamment l'instauration dans la province de Tshopo de la taxe d'incitation à la transformation locale des grumes.
Secteur privé	T0 4% du PIB Secteur privé très diversifié (entreprises à capitaux forestières et industrielles, mais aussi nationaux, et de grandes tailles aux PME et artisanal). Multitude de types de permis forestiers. Transformation principale : sciage. Secteur informel important.	T0 5% du PIB Secteurs en profonde mutation (en cours d'industrialisation suite à l'interdiction d'export des grumes en 2009). Secteur forestier menacé par l'agro-industrie. Activité basée principalement sur l'Okoumé. Marché domestique faible.	T0 5,6% du PIB Répartition des entreprises entre nord et sud. Grande disparité des opérateurs. Exploitation principalement sous concessions. Marché domestique faible. T2 Reprise des activités de Rougier Mokabi.	T0 1% du PIB Secteur en difficulté (dû au contexte politique, au niveau de développement, aux contraintes logistiques), en transition (évolution du cadre législatif vers des concessions forestières). Moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions. Secteur informel important.

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>Marché domestique dynamique.</p> <p>T2 Installation très visible de nombreuses unités de transformation vietnamiennes (et le Cameroun devient aussi le premier fournisseur des bois en grume au Vietnam).</p> <p>T3 Fin du contrat entre Bolloré et l'Etat Camerounais pour la gestion du port de Douala. Problèmes de fonctionnement à prévoir.</p>	<p>T2 Suite au blocage des exportations au port d'Owendo, une baisse sensible des exportations pour le deuxième trimestre.</p>	<p>Rassemblement du secteur privé au travers d'actions communes de plaidoyer (grâce au projet). Rapport d'activité EIA sur les activités illégales du groupe Deija (propriétaire deux sociétés forestières au Congo)</p>	<p>Marché domestique en développement.</p> <p>T1 Discussion en cours pour lever le moratoire, fortement décriée par les ONG.</p> <p>T2 Situation des documents d'aménagement pour les 57 contrats forestiers (CF) signés entre 2011 et 2014 au 31/5/2019 : 31 CF avec plans d'aménagement déposés, 6 CF en cours d'aménagement dont 3 CF avec changement de propriétaire, 12 CF résiliés, 4 CF résiliés et réalloués, 2 CF converties en concession de conservation, 2 CF n'ayant pas avancé dans le processus d'aménagement</p> <p>T3 Fin du contrat du projet d'appui à la gestion durable des forêts (AGEDUFOR) sous le financement de l'AFD.</p>
Association Professionnelle	<p>T0 GFBC, AP membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représentante des sociétés à capitaux majoritairement étrangers, en restructuration (pas de SG pendant plusieurs années).</p>	<p>T0 UFIGA, membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représentant des sociétés à capitaux à majorité étrangers. Présence forte. Autres syndicats : UFIAG (asiatique), SIAG (national), FGBSP (PME et TPE nationaux).</p>	<p>T0 2 syndicats : non membres ATIBT - UNICONGO, association inter-patronale généraliste, représente les intérêts de quelques grandes entreprises du nord, a peu d'échanges avec le secteur bois. - UNIBOIS : association inter-patronale du secteur bois,</p>	<p>T0 FIB, membre ATIBT, et partenaire projet FLEGT, représente les sociétés à capitaux à majorité étrangers. Bien structuré et reconnu. Autres syndicats : ACEFA, qui représente les artisans de la filière forêt-bois.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>Autres syndicats : FECAPROBOIS (PME), AJEN et de nombreuses autres.</p> <p>Un intersyndical existe depuis 2014 (l'Interprofession) et est composé de 4 collèges (les industriels exportateurs (GFBC), les PME industrielles, les vendeurs de bois, et les menuiseries/ébénistes). Il est non-actif.</p> <p>T1 Le GFBC a signé un contrat de subvention avec la FAO pour renforcer les associations professionnelles des PME, et pour redynamiser l'Interprofession. Le GFBC a un nouveau Délégué Général depuis le 12/12/2018, M. Valentin Mouyenga.</p> <p>T2 Démission du président du GFBC, poste vacant. Remise en question par certaines sociétés membres de travailler avec l'ATIBT dans des projets FLEGT et certification.</p> <p>T3 Lors de l'assemblée générale du GFBC un nouveau bureau exécutif a été voté (président : DG d'Alpicam, vice-président : DG de FIM, trésorier : DAF de SEFECAM, xx et xx).</p>	<p>Moteur de l'InterSyndicale Forêt Bois (avec les syndicats des asiatiques et des nationaux).</p> <p>T2 A la suite des différents scandales (Kevazingogate et Toxic Okoumé), les réunions de l'InterSyndicale n'ont plus lieu en attendant que la situation devienne plus claire sur l'implication de certains acteurs. La société CBG décide de quitter l'UFIGA.</p>	<p>représente la majorité des PME du sud nationale (détendeurs des CTI), et quelques sociétés asiatiques, est en difficulté de fonctionnement.</p> <p>T1 UNIBOIS a tenu une réunion d'Assemblée générale, lors de laquelle les président et secrétaire général ont été maintenus, et un système de cotisation par les membres instauré. Mobilisation commune d'UNIBOIS et UNICONGO pour des activités de plaidoyer grâce à ATIBT Congo.</p> <p>T2 L'intersyndical continue de fonctionner avec le plaidoyer du code forestier (un nouveau courrier commun, organisation d'une réunion avec les parlementaires)</p> <p>T3 Le secteur agri-forêt d'UNICONGO a un nouveau président (DG d'IFO) et un nouveau vice-président (DG de Mokabi). Il a aussi deux nouveaux membres, qui sont les sociétés xx et xx. Le nombre total des sociétés forestières membres d'UNICONGO est 7. UNIBOIS souffre des problèmes internes de gestion et son contrat</p>	<p>T1 A cause de la situation politique et économique très précaire en RDC seulement 3 des 12 membres de FIB sont en activité.</p> <p>T2 Reprise progressive des activités d'exploitation de SIFORCO et SCIBOIS, tous membres de la FIB. Déclaration d'intention de 3 sociétés à adhérer à la FIB au courant de ce semestre. Il s'agit de SOMIFOR et FODECO, sociétés à capitaux chinois et BOOMING GREEN à capital Franco-Libanais.</p> <p>T3 Les sociétés BOOMING GREEN et SOMIFOR ont déposé leurs demandes d'adhésion à la FIB.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	Pallisco a quitté le GFBC. Le nombre total de membres du GFBC est xx.		avec le programme FAO UE FLEGT a été terminé par ce dernier. L'ATIBT Congo continue à jouer le rôle de catalyseur et fédérateur dans le cadre du plaidoyer du secteur privé.	
Opérateurs	<p>TO Grande variété d'opérateurs, mais peu d'asiatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs intégrés (exploitation et transformation) souvent à capitaux étranger (UFA), majorité certifiés (FSC, légalité) - Opérateurs forestiers nationaux (UFA, VC, AEB/ARB), - Industriels (environs 200). <p>T2 Installation visible d'opérateurs vietnamien (transformation)</p> <p>T3 Forte augmentation des sociétés chinoises illégales. Grosses difficultés économiques des sociétés formelles, dont plusieurs ont dû mettre une partie du personnel en chômage technique.</p>	<p>TO Principalement des moyens et gros opérateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opérateurs historiques certifiés à capitaux principalement européens - Forte présence d'entreprises à capitaux asiatiques (74% des permis attribués). - Développement d'un secteur industriel (zone de Nkok). <p>T3 Diminution des sociétés forestières chinoises illégales. Les sociétés fermées ne sont pas rentrées en Chine, mais ce sont installées au Cameroun.</p>	<p>TO Disparité des opérateurs forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grandes entreprises du Nord aménagés et certifiés (FSC, légalité) - PME nationales du sud (pas aménagées) - Sociétés asiatiques (peu aménagées). <p>T2 D'après certains acteurs, on sent un frémissement dans la prise de conscience de sociétés asiatiques pour améliorer leur image (une société asiatique a fait une demande d'adhésion à UNICONGO, le syndicat inter-patronal).</p>	<p>TO Principalement grands opérateurs forestiers sur les concessions (dont seulement un tiers est en activité à cause de la précarité de l'environnement politique et économique du pays). Secteur artisanal très important (selon CIFOR la production de sciages artisanales est 10 fois plus que la production industrielle). Projet de soutien au SP (AGEDUFOR) au sujet de l'aménagement forestier.</p> <p>T2 La clôture de la phase 2 du projet d'appui à la gestion durable des forêts (AGEDUFOR) mettra également fin à tout appui ou accompagnement dont bénéficiait le secteur privé forestier. D'autres voies de soutien au secteur privé en matière de l'aménagement restent à explorer.</p>
Certification	<p>TO Pays le plus avancé dans la certification légale et durable (nb de certificats, surfaces certifiées)</p>	<p>TO Pays dynamique dans la certification de gestion durable (3</p>	<p>TO 2 opérateurs principaux certifiés FSC, une société asiatique certifiée légale.</p>	<p>TO Certification difficile (contexte politique, cadre réglementaire,</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>probablement du fait de l'implantation historique du service certification forêt de Bureau Veritas à Douala.</p> <p>Ralentissement de la certification FSC, regain de la certification de légalité.</p> <p>Difficulté de certains opérateurs (Wijma, Rougier).</p>	<p>principales sociétés certifiées FSC, un PAFC opérationnel).</p> <p>T1</p> <p>Déclaration du président le 26 septembre 2018, annonçant de fermer fin 2021 toute société non certifiée FSC.</p> <p>Groupe de travail en cours pour définir les modalités de mise en œuvre de la décision du chef de l'état de rendre la certification obligatoire (ouverture aux certifications FSC, PAFC Gabon, et légalité).</p>	<p>Difficulté pour les autres opérateurs d'être certifiés.</p> <p>T1</p> <p>Nouveau projet de code forestier qui précise que « Les sociétés forestières certifient la gestion de leurs concessions forestières aménagées ou la légalité des produits qui y sont exploités et transformés » (art 72 de la dernière version connue). Selon l'administration forestière cet article considère un certificat de légalité comme le résultat de la certification de légalité vérifiée tierce partie, ou le cas échéant le certificat FLEGT (basé sur le SVL).</p>	<p>moyens économiques des entreprises).</p> <p>Manifestation de la volonté vers la certification par certaines sociétés.</p> <p>T2</p> <p>Première certification tierce partie (de légalité) attribuée en RDC, depuis l'arrêt des activités de certification en 2011.</p> <p>T3</p> <p>La chute de prix des bois exportés vers la Chine pousse les sociétés exportatrices à s'engager dans le processus de certification leur permettant d'exporter plus facilement vers les Etats-Unis et l'Europe.</p>
FSC	<p>FSC en perte de vitesse sur le BC (pas de nouvelles entreprises certifiées depuis plusieurs années).</p> <p>IFL : définition des indicateurs de gestion des IFL dans le BC en 2018. Mise en œuvre de la motion 34 à suivre.</p> <p>En 2019 un bureau régional a été installé à Libreville au Gabon.</p> <p>Publication des référentiels FSC nationaux prévue en 2019. Une évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux des IFL au Gabon et au Congo est mandaté par FSC en début 2020.</p> <p>Elaboration des référentiels FSC nationaux en cours depuis 2019.</p>			
	<p>T0</p> <p>Grosse baisse de la certification FSC en 2018 (non-renouvellement ou perte de certification, sociétés en difficulté).</p> <p>FSC FM : 411 976 ha/2</p> <p>FSC CW : 617 776 ha/2</p> <p>T1</p> <p>Perte de certificat FSC FM Groupe Wijma et perte de certificat FSC CW SFID</p>	<p>T0</p> <p>Certification FSC stable depuis 2009.</p> <p>FSC FM : 2 042 616 ha/3</p> <p>T1</p> <p>Déclaration du président gabonais le 26 septembre 2018, annonçant l'arrêt fin 2021 toute société non certifiée FSC.</p> <p>Perte de certificat FSC FM pour une des CFAD de Rougier Gabon (Léké),</p>	<p>T0</p> <p>Certification stable (en nombre d'entreprises).</p> <p>T3</p> <p>Certification FSC en danger à cause des IFL.</p> <p>FSC FM : 2 410 693 ha/4 (2 sociétés)</p> <p>FSC CW : 669 589 ha/1</p>	<p>T0</p> <p>Certification FSC absente pour cause de contexte difficile, notamment à cause du faible niveau de gouvernance locale, pour s'engager dans la certification FSC.</p> <p>T3</p> <p>Malgré le contexte difficile une société s'est engagée pour obtenir le certificat FSC.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	FSC FM : 341 708 ha/1 FSC CW : 359 060 ha/1	séparation des certificats pour les CFAD Haut-Abanga et Ivindo, gain du certificat FSC CW de Cora Wood (UFA 3). FSC FM : 1 741 278 ha/4 FSC CW : 235 593 ha/1 T3 Ré-obtention du certificat FSC FM par Rougier pour 2 concessions (Léké et Moyabi) Une proposition de standard FSC national a été élaborée en 2019. FSC FM : 2 061 190 ha/3 FSC CW : 235 593 ha/1		
PAFC	Projet de développement et reconnaissance d'un PAFC Régional en cours par l'ATIBT (fonds PPECF) démarré en janvier 2019 Installation d'un coordinateur de projet en juin 2019, basé à Yaoundé Définition d'un planning d'action, préparation des protocoles d'accord avec les initiatives nationales, élaboration des premiers documents de procédures de schéma régional. Une formation pour auditeurs PAFC a été organisée à Libreville en septembre 2019, et un forum régional y a eu lieu en novembre 2019 sur les normes du futur PAFC Bassin du Congo.			
	T0 Initiative PAFC Cameroun présente Schéma en développement.	T0 Initiative PAFC Gabon présente Schéma développé et reconnu PEFC 1 OC accrédité (BV) 1 société certifiée (CEB), une en cours (Rougier). 596 822 ha/1 T2 Rougier sursoit à sa décision d'aller vers PAFC Gabon, CBG s'est désengagée. T3 Plusieurs sociétés se disent intéressées d'obtenir le certificat PAFC/PEFC, mais n'aucune s'est	T0 Initiative en constitution (association membre PEFC en 2017). Schéma à développer.	RAS

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
		encore engagée à travers le programme coaching PPECF. 1 OC accrédité (BV) 1 société certifiée (CEB) 596 822 ha/1		
OLB	<p>Système proposé par Bureau Veritas uniquement, et géré par BV Douala. Référentiels GF et COC en cours de révision BV présent historiquement sur le BC</p> <p>Après une période peu active pour des raisons de réorganisation d'équipe, une nouvelle formation d'auditeurs sera organisée la première semaine du mois de septembre (2019).</p> <p>Une formation pour auditeurs OLB a été organisé en septembre 2019 à Libreville. La version revue du référentiel OLB sera probablement publiée lors du T1 de 2020.</p>			
	<p>T0 3 123 123 ha /12 T1 Perte certificats Panagiotis Marelis, CAFECO et SCIEB, et fusion CFC et SEBC 2 690 087 ha/10 T2 Suspension du certificat de SEFFECAM 2 562 073 ha/10 T3 Perte UFA Alpicam et partenaires, obtention certificat SEEF 2 649 877 ha /12</p>	-	<p>T0 852 820 ha /2</p>	-
LS	<p>Rachat de Rainforest Alliance par NEPCon, système FLV remplacé par Legal Source. NEPCon très dynamique sur la sous-région (formations, séminaires, etc). Formation pour auditeurs LS a été organisé en mars 2019.</p>			
	<p>T0 40 992 ha /1 T1 Perte certificat Hevecam 0 ha/0</p>	<p>T0 0 ha/0 T1 Obtention certificat RFM 321 428 ha/1</p>	<p>T0 1 696 211 ha/2 (IFO et Mokabi) T1 Perte certificat Mokabi (Groupe Rougier)</p>	<p>T2 Premier certificat de légalité en RDC (CFT pour concessions dans la province Tshopo) 544 145 ha/1</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	T3 Obtention certificat Hevecam 40 992 ha /1		1 109 881 ha/1 T3 Obtention certificat Mokabi (Groupe Rougier) 1 696 211 ha /2	
TLV	Timber Legality Verified, système propose par Control Union. Le référentiel et la liste de sociétés certifiés sont disponibles sur demande.			
		T0 236 256 ha/1 (Corawood) T2 Obtention certificat SOMIVAB 431 528 ha/2		
APV				
Situation	<p>T0 En vigueur depuis 2011 (signé le 6 octobre 2010, ratifié le 9 août 2011) En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est au ralenti depuis 2014.</p> <p>T1 Appel à manifestation d'intérêt pour l'évaluation de la mise en œuvre de l'APV Cameroun (démarrage prévu en janvier 2019)</p> <p>T2 Revue conjointe achevée au premier semestre 2019 et feuille de route élaborée pour mise en œuvre effective dès le second semestre.</p>	<p>T0 Négociation en cours depuis septembre 2010. Suspendues en 2011, elles ont redémarré en 2014, et sont peu dynamiques depuis.</p> <p>T3 En décembre 2019 le Ministre en charge de forêts a adressé un courrier à la délégation européenne à Libreville demandant la reprise des négociations APV.</p>	<p>T0 En vigueur depuis 2013 (signé le 17 mai 2010, ratifié le 4 juillet 2012). En phase de préparation à la mise en œuvre (développement du SVL et des exigences des annexes). La mise en œuvre est suivie et relativement dynamique (le Congo fait l'objet d'un projet d'assistance technique jusqu'en nov. 2018).</p> <p>T1 La phase I du projet d'Appui à la mise en œuvre de l'APV au Congo s'est terminé. Le contrat FRMi-ATIBT a fini le 30 novembre 2018. Tenue du 9^{ème} CCM (21-22/11/18).</p> <p>T2 Principales conclusions CCM10 -Retard pris dans la mise en œuvre de la phase 1(prérequis) du déploiement du SIVL,</p>	<p>T0 Négociation depuis octobre 2011, ont connu de nombreuse phase de ralentissement (non-respect de la feuille de route), puis une relance officielle en 2016. Négociation officielle toujours au ralenti mais beaucoup de progrès a été réalisé par la Commission Technique de négociations Nationale, et ses sous-commissions.</p> <p>T2 Certaines activités de la feuille de route de la commission technique pour le 1^{er} et 2^{ème} semestre 2019 ont été accomplies grâce au financement de l'AFD via le projet AGEDUFOR et au fonds Belge via le projet UNESCO.</p> <p>T3</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<p>-Retards accusés dans la mobilisation des financements de la partie nationale, des partenaires techniques et financiers.</p> <p>-Forte implication du Ministère des finances et du budget dans le processus APV FLEGT (remerciement du CCM)</p> <p>- Appui de l'Union Européenne pour la création du comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du déploiement national du SVL.</p> <p>-Réalisation de toutes les recommandations des CCM 8 et 9 avant le CCM 11.</p> <p>T3</p> <p>Le contrat de financement d'une phase 2 du projet APV FLEGT entre DFID et l'AFD a été annulé. A la place les fonds DFID gérés par FGMC financent EFI pour la mise en œuvre des projets d'appui à l'APV à court et moyen terme.</p> <p>Principales conclusions du CCM 11 : Reformulations de certaines recommandations des CCM 8 et 9, afin de faciliter leur mise en œuvre ;</p> <p>Démarrage de l'étude juridique préparatoire à la finalisation des textes d'application du code forestier début 2020 (financement DFID) ;</p>	<p>La commission technique APV a produit un Vade-mecum pour les opérateurs privés avec les vérificateurs de légalité.</p> <p>Pour cause de lenteur de l'avancement du processus APV FLEGT, et du besoin d'éléments de preuve de légalité de bois pour les sociétés exportatrices de bois, la DUE, le Point Focal FLEGT et la FIB propose d'ajouter un mandat au CTN pour élaborer une grille de légalité et un SVL simplifiés pouvant servir aux besoins des systèmes de diligence raisonnée des importateurs dans le cadre du RBUE.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			L'Observatoire Indépendant mandaté (OI) et l'Observatoire Indépendant Externe (SNOIE) doivent développer une stratégie de collaboration ; Validation de la stratégie de communication, son plan d'action budgétisé et le plan de communication du CCM ; Organisation d'une réunion de GTC élargi, avant fin 2019, pour finaliser le PTA 2020	
Grille de légalité	<p>T0 8 grilles de légalité : - 7 pour l'exploitation forestière (en fonction des titres) - 1 pour les unités de transformation. Grilles de légalité critiquées (inadaptation de certains vérificateurs) et particulièrement lourdes. Projet de révision prévu en 2019.</p> <p>T1 Une proposition de révision de la grille de légalité des UFA et des unités de transformation a été soumise à la FAO par le GFBC.</p> <p>T2 Processus national de révision des grilles de légalité existantes et de 4 nouvelles grilles proposées pour d'autres titres forestiers en cours</p>	<p>T0 1 grille de légalité. Une révision est en cours, pour : - Séparer les marchés exports et domestiques, et d'une autre part - Faire une grille par groupe d'acteurs (CGFAD/CPAET, Industriels, négociants, forêts communautaires) - Séparer les éléments de « standard » (PCI) des éléments de contrôle (vérificateurs, qui feront partie du SVL).</p>	<p>T0 2 grilles de légalités : - Une pour les forêts naturelles - Une pour les forêts de plantation. Le développement du SVL se consacre principalement à celle pour les forêts naturelles. Un projet de révision des grilles de légalité est initié par la CLFT.</p> <p>T1 Une proposition de projet pour la révision des grilles de légalité a été soumise à la FAO par la CLFT.</p> <p>T2 Le projet de révision des grilles proposé par la CLFT est en standby, en attente de l'adoption du projet de code forestier</p>	<p>T0 3 grilles de légalité : 1 pour le secteur industriel 2 pour le secteur artisanal (1^{ère} et 2^{ème} catégorie).</p> <p>T1 Les tests de terrain réalisés en septembre 2018 pour la grille de légalité de l'exploitation artisanale de 1^{ère} catégorie et consolidation. Le test de la grille de légalité de l'exploitation industrielle a été réalisé en décembre 2018. Deux autres documents ont été produits par la CTN : 1 sur l'accès à l'information et la transparence dans le secteur forestier, et 1 sur la liste des bois et produits dérivés couverts par le régime d'autorisations FLEGT.</p> <p>T2</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>de mise en œuvre à travers 3 projets FAO portés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Administration Camerounaise (MINFOF) - la société civile (GDA) - le secteur privé (GFBC) <p>Lancement conjoint des projets et élaboration de la méthodologie de révision en juin 2019</p> <p>T3</p> <p>Validation des nouvelles grilles de légalité par les 3 groupes d'acteurs lors d'un atelier national organisé par le GIZ à Ebolowa en décembre 2019</p>			<p>Consolidation des résultats de test sur la grille de l'exploitation industrielle.</p> <p>Etude sur les contrariétés juridiques de la grille de légalité de l'exploitation industrielle.</p> <p>Version révisée de la grille de l'exploitation industrielle du bois.</p> <p>Plénière de la commission technique élargie aux différents coordonnateurs provinciaux de l'Environnement (Mai-Ndombe, Equateur, Tshuopo, Tshuapa, Mongala) en juin 2019.</p> <p>Atelier de restitution des travaux de la CT et de présentation des résultats aux parties prenantes en juin 2019.</p> <p>T3</p> <p>Un troisième document complémentaire a été produit par la CTN et présenté aux sociétés forestières lors d'un atelier : Vade-mecum pour les opérateurs forestiers.</p>
Développement SVL	<p>Mise en œuvre au ralenti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 arrêtés fixant les procédures de délivrance des certificats de légalité et des autorisations FLEGT, et mise en vigueur du SIGIF publié en 2013. - Indisponibilité du système informatique SIGIF 2. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un atelier en 2017 pour tirer des leçons des pays avec un APV en cours de mise en œuvre. - Des manuels de procédures (incluant procédures de contrôles) ont été élaborés par l'administration en 2017. 	<p>T0</p> <p>Mise en œuvre active (facilitée par le projet d'AT à la mise en œuvre de l'APV FLEGT) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de procédure de contrôle et formation des DDEF - Développement du SIVL (outil informatique de suivi de la légalité et de la traçabilité) 	<p>T0</p> <p>Des procédures de vérification de la légalité correspondant aux grilles de légalité du secteur industriel et artisanal (1^{ère} catégorie) ont été élaborées et (seront) testées en même temps que les tests de grilles de légalité en 2018.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>- Peu d'action de restructuration du contrôle du MINFOF.</p> <p>- Un AIS en 2012-2013, pas de suite.</p> <p>T2 Un désaccord entre le MinFoF et la DUE sur la valeur du SIGIF pour l'émission des autorisations FLEGT.</p> <p>T3 Quelques membres du GFBC se sont portés volontaires pour des tests terrain du SIGIF3, qui ont été réalisés par le MinFoF en décembre 2019.</p>	<p>- Volonté pour élaborer et tester le SVL en même temps que la grille pour garantir son adaptation à la réalité et gagner du temps lors de la phase de mise en œuvre de l'APV.</p> <p>T2 Installation de TRACER Nkok pour les bois entrant dans la ZES de Nkok basé sur la diligence raisonnée.</p>	<p>- Accompagnement des sociétés privées (diagnostiques, suivi plan d'action).</p> <p>T2 Après achèvement de la première phase du projet d'Appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT, le ministère de finances prend le relais pour organiser l'opérationnalisation du SIVL, consacré à la correction des bugs, et à la définition d'un plan d'action de déploiement.</p> <p>T3 Un groupe de travail interministériel (GTI) a été créé pour l'opérationnalisation du SIVL. Le bureau TERE a été retenu pour donner un appui technique à ce groupe. Les premières actions prévues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des cadres de l'administration forestière (DDEF) - Etat de lieux des capacités des sociétés forestières pour renseigner le SIVL - Déploiement des modules « fiscalité » et « légalité ». <p>Publication d'un appel à candidatures de l'ATIBT pour l'élaboration d'un manuel de procédures pour la reconnaissance</p>	<p>La procédure de vérification de légalité de la grille artisanale (2^{ème} catégorie) doit encore être testée.</p> <p>T1 Procédures de vérification de la grille de légalité de l'exploitation industrielle et artisanale vérifiées lors de tests de terrain de septembre et décembre 2018</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			de la certification privée dans le SVL. Mise en ligne du SIVL : https://sivl.forest.gouv.cg	
Système national de traçabilité	<p>TO Basé sur une base de données SIGIF II inachevée (après plusieurs projets/prestataires). Initiatives privées en développement (PALLITRACK). Les deux systèmes se basent sur l'identification des produits bois par codes-barres.</p> <p>T2 Projet d'harmonisation des systèmes privés de traçabilité à des fins d'arrimage au système national en cours de discussion/négociation (PAMFOR)</p>	<p>TO Un atelier d'orientation a été organisé en 2017. Des décisions n'ont pas encore été prises.</p> <p>T2 Installation de IWOODATA à Nkok, ce logiciel trace le bois depuis son entrée dans la ZES de Nkok, jusqu'à sa sortie.</p> <p>T3 En concertation avec le MINEF, l'UFIGA a pris l'initiative de former et faire installer chez l'ensemble de ses membres le logiciel Pallitracks, qui est déjà utilisé aussi par les sociétés industrielles au GSEZ de Nkok (IWOODATA). Des décisions officielles concernant un futur système national de traçabilité n'ont pas encore été prises.</p>	<p>TO Basé sur un outil informatique, le SIVL, qui couple les informations de traçabilité et de contrôles, était livré en 2016, mais en cours d'adaptation pour corriger et adapter. Le SIVL utilise pour l'identification des arbres et des produits bois des codes-barres. Phase de déploiement et d'opérationnalisation à suivre.</p> <p>T2 Mise en place d'un plan d'action de déploiement du SIVL (conclusions rapport TERE) : Le besoin de renforcement des connaissances et du matériel informatiques dans les DDEF ; De gros problèmes de connectivité à internet dans la plupart des sites visités ; D'importantes modifications dans les pratiques actuelles liées à l'arrivée du SIVL qu'il faudra être capables d'accompagner. Eléments importants à retenir pour la bonne marche du déploiement sont : • Un planning serré, qui ne supportera pas de retard si</p>	<p>Une initiative a démarré en 2015 (le PCPCB : Programme de Contrôle de la Production et Commercialisation de bois, couplé au SIGEF : Système d'Information de Gestion Forestière), mais a échouée, faute de la viabilité technique du système et la gestion financière. Le PCPCB utilisait pour l'identification des produits bois des codes-barres surtout pour le bois situé dans la partie Ouest du pays (Kinshasa).</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<p>l'objectif affiché est un lancement en production des premiers modules du SIVL est souhaité pour 2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'importance d'un accompagnement de la CLFT dans la mise en cadence des différentes tâches prévues pour le déploiement du SIVL. • Le rôle clé de la relation entre les deux principaux ministères impliqués : MEF et MFB. • Le risque de retard au démarrage des utilisateurs pour diverses raisons comme les problèmes d'internet, le manque de compétence ou de matériel adéquat pour une utilisation quotidienne du SIVL. <p>T3</p> <p>Obtention d'un projet FAO par la CLFT pour sensibiliser l'ensemble des sociétés forestières sur le SIVL et lancer le déploiement.</p> <p>Collaboration entre TERE, CLFT et ATIBT pour faire un état de lieux des systèmes de traçabilité en place, lors des visites de sensibilisation.</p> <p>En 2020 mise en œuvre du module fiscalité du SIVL.</p>	
Cadre réglementaire	T0 Cadre juridique présentant des incohérences.	T0 Code forestier révisé, et en attente de validation par le parlement (pour lequel des élections de	T0 Code forestier en cours de révision (à suivre).	T0 Cadre juridique complexe avec en plus des textes nationaux, aussi des textes provinciaux.

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
	<p>Projet de révision de la loi forestière et des textes d'application inachevé depuis 2008.</p> <p>T1 Un avant-projet de nouvelle loi a été élaborée, portant Régime des forêts et de la faune. Une réunion de concertation a eu lieu le 12 novembre 2018.</p> <p>T2 Avant-projet de nouvelle loi en relecture au service du Premier Ministère et en attente d'harmonisation avec le MINFOP.</p> <p>T3 Projet de loi de finances de 2019 très négatif pour le secteur forestier formel (forte augmentation de fiscalité et parafiscalité supplémentaire).</p>	<p>nouveaux membres sont prévus en fin d'année 2018).</p> <p>Projet de texte pour la définition d'une forêt en cours de formulation, dans le contexte du fort développement du secteur agro-industriel.</p> <p>Processus dynamique d'élaboration de textes d'application.</p> <p>T2 Trois notes circulaires concernant les documents à déposer au Brigades des Eaux & Forêts, documents à présenter aux postes de contrôles (fixes et mobiles) et obligation déclarations volumes pour les sociétés négociants.</p> <p>T3 Projet de Code forestier retiré du parlement en fin 2019 afin de pouvoir inclure des améliorations, notamment au sujet halieutique.</p>	<p>Définition des normes d'aménagement simplifiées en cours</p> <p>T1 Un nouveau projet de texte de nouveau code forestier est apparu, différent du texte validé par les parties prenantes en 2017 et qui contient plusieurs articles très contraignants pour le secteur privé.</p> <p>T2 Le secteur forestier s'est organisé pour dénoncer certaines dispositions dans le projet de nouveau Code forestier, comme le partage de production (courrier commun en février, définition d'un argumentaire, organisation d'une réunion d'information avec les parlementaires en juin).</p> <p>T3 Grâce aux actions de plaidoyer, notamment en lien avec les projets l'ATIBT, l'examen du projet de code forestier avait été reporté de la session parlementaire de juin 2019, à la session de novembre 2019. En décembre 2019 le projet a été adopté au niveau de l'Assemblée nationale. A noter que concernant le partage de production : « A l'instar du secteur pétrolier, c'est une loi spécifique qui déterminera les modalités de partage de</p>	<p>La FIB met en œuvre un projet de collecte et analyses de textes dans les trois provinces de production de bois principales. Un document des recommandations a été produit et adressé à l'attention des diverses autorités au niveau central et provincial.</p> <p>Le projet de révision du code forestier de 2002 a été annoncé, mais des véritables discussions entre les parties prenantes n'ont officiellement pas encore débutées.</p> <p>T2 Discussions en bilatérale entre la FIB et la Fédération des entreprises du Congo ayant abouti à la formulation des propositions d'amendements sur le projet de Code en instance de révision.</p> <p>T3 Il est prévu pour 2020 l'élaboration d'une nouvelle politique forestière, tenue d'états généraux des forêts, et l'élaboration d'un nouveau Code forestier.</p> <p>Plusieurs projets d'arrêtés ont été contestés par la FIB en 2019, et le projet de loi de finances annonce des fortes augmentations de fiscalité et de parafiscalité.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			production à l'issue d'une étude qui sera lancé dès l'adoption de ce projet de loi par le Parlement » La prochaine étape est la lecture au niveau des Sénateurs en février 2020.	
Reconnaissance certification	<p>TO Effectif depuis 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2013 : publication de textes réglementaires portant sur la reconnaissance des systèmes privés de certification. - 2014 : validation des procédures de reconnaissance des certificats privés. - 2015 : agrément de BV comme Bureau de Certification opérant au Cameroun dans le cadre du régime d'Autorisation FLEGT. - 2016 : reconnaissance de 2 standards de BV (FSC et OLB), permettant l'attribution de certificats de légalité FLEGT aux titulaires de certificats FSC et OLB délivrés par BV. <p>T2 2 sociétés forestières ou transmatrices détentrices d'un certificat accordé par BV ont obtenu le certificat de légalité FLEGT dans le cadre du régime d'autorisation FLEGT</p>	<p>TO Discussions à initier.</p> <p>T1 Suite au Forum national sur la généralisation de la certification pour les activités de la filière forêt-bois au Gabon (ANPI), proposition de d'intégrer la certification dans les négociations d'un APV FLEGT (par l'ATIBT, soutenue par l'UE)</p>	<p>TO La certification tierce partie est mentionnée dans l'article 3.3 de l'Annexe III de l'APV FLEGT. Une évaluation formelle de chaque système de certification devrait être effectuée par l'IGEF. Développement des procédures de reconnaissance des systèmes de certification privée initié en 2016, mais processus non abouti.</p> <p>T1 Recommandation 4 du CCM 9 : Finaliser la procédure de reconnaissance de standards de certification et mobiliser des fonds pour sa mise en œuvre.</p> <p>T2 Un état des lieux de la reconnaissance de la certification dans le SVL a été fait, des contacts ont été pris pour proposer des TDR pour compléter la procédure de reconnaissance existante, qui est incomplète. La CLFT et la DUE n'ont pas le budget pour cela, et le projet se propose de le prendre en charge (cf. activité 1.7a)</p>	<p>TO Discussions à initier.</p>

Thème	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
			<p>T3 ATIBT a collaboré avec CLFT, EFI et DUE pour élaborer des TdR et sélectionner un cabinet permettant de disposer d'un manuel de procédures lors du premier semestre 2020.</p>	

3.2 Revue des risques actualisée par pays

Ce tableau fait suite aux tableaux des forces, faiblesses, risques et opportunités présentés par pays dans le rapport de démarrage d'octobre 2018, et présente l'évolution de la situation des risques et des opportunités depuis cette date à juin 2019.

Tableau 7 : Revue actualisée des risques par pays pour la bonne mise en œuvre des activités de projet

Description des risques	Cameroun	Gabon	Congo	RDC
Evolution des risques	<p>Le processus de mis en œuvre de l'APV FLEGT a repris après la revue conjointe Cameroun-UE et les activités de concertation pour la révision des grilles de légalité. Le MinFoF a effectué des tests terrain du SIGIF qu'il a déclaré concluants.</p>	<p>Le ralentissement des exports de bois continue. Le Ministre en charge des forêts semble soutenir l'obligation nationale de certification FSC des concessions forestières.</p>	<p>Le climat d'investissements dans l'industrie de transformation du bois est négatif avec une loi des finances 2019 et un projet de code forestier proposant des dispositions fiscales très impactantes sur le l'économie forestière.</p>	<p>La situation politique semble un peu plus stable et des ministres ont été nommés.</p>

Nouveaux risques	L'instabilité organisationnelle du GFBC (sortie de la société Pallisco), ne favorise pas la mise en œuvre des activités du projet. Le projet de nouvelle loi de finances prévoit entre autres une augmentation de 1,75% de taxes d'abattage, de 5% de droits de sortie des bois sous forme de grumes et 4,35% sous forme de débités, ainsi que l'introduction d'une taxation des documents officiels (carnets de chantier, DF10, etc.). Les coûts de production très élevés et l'instabilité politiques dans le Sud-Ouest ont déjà poussé plusieurs sociétés formelles à mettre une partie du personnel en chômage technique. La nouvelle loi rendra l'activité forestière pour les sociétés formelles non-rentable avec comme risque la fermeture de plusieurs sociétés certifiées OLB membres du GFBC. Des nouvelles sociétés illégales chinoises et vietnamiennes exportent l'espèce CITES Bubinga et des équarris de Padouk (une essence qui peut seulement être exporté sous forme de débités, et augmentent ainsi la concurrence déloyale entre sociétés légales et sociétés illégales.	Aussi la production de bois est régulièrement menacée à cause de problèmes logistiques de transport, causés par le dysfonctionnement du chemin de fer et le très mauvais état des routes nationales du Gabon empêchant aussi bien les activités d'approvisionnement des chantiers (en carburant et pièces détachées), que d'évacuation des produits. Une diminution forte de revenus, retardera les décisions d'adhérer au programme de coaching PPECF pour la certification forestière.	Le projet de nouveau Code forestier a été voté au Sénat et sera traité par le Parlement en début de l'année 2020. Il inclut toujours le principe d'un partage de production grumes, dont une étude d'impact sera diligentée. L'administration a présenté la feuille de route pour le déploiement du SIVL, avec pour le premier semestre un démarrage de la module Fiscalité, qui sera suivi par le module Légalité. Il n'est pas sûr que l'ensemble des sociétés soit équipé, ou capable de s'équiper pour renseigner le SIVL.	Arrêt d'avancement du processus de négociation APV FLEGT pour cause de manque de motivation exprimée de l'administration. Forte augmentation de coûts de production à cause de nouvelles mesures fiscales annoncées et effondrement de marché de bois tropical en Chine, menacent le secteur forestier formel. Le projet AGEDUFOR étant terminé depuis le 30 juillet 2019, l'administration risque d'encourir des retards dans de sujets comme la validation de plans d'aménagement ou la préparation des dossiers CITES à cause de manque d'appui.
------------------	---	--	--	---

<p>Mesures d'atténuation</p>	<p>Le GFBC a demandé un rendez-vous avec le Premier ministre au sujet du projet de loi financier, et a dénoncé les pratiques illégales des sociétés chinoises et vietnamiennes également à la Primature. L'ATIBT a proposé de rendre le plaidoyer contre certains contenus du projet de loi financier une des activités de plaidoyer des projets FLEGT.</p>	<p>Certains membres de l'UFIGA à l'intérieur du pays vont eux-mêmes prendre en charge la réparation de très mauvaises parties de la route nationale. UFIGA et l'ATIBT communiquent sur les risques de certification obligatoire, notamment la perte de souveraineté de l'Etat, la perte des forêts actuellement certifiées (à cause des IFL), et la perte de confiance dans le certificat FSC (à cause de faibles audits).</p>	<p>L'ATIBT a déjà fait une petite étude d'impact sur l'éventualité d'introduire un régime de partage de production grumes, et l'utilisera dans le cadre du plaidoyer pour les textes d'application. L'ATIBT organisera une étude d'état de lieux des systèmes de traçabilité et d'enregistrement des documents administratifs des sociétés forestière, permettant de conclure si les sociétés pourront renseigner le SIVL ou non en 2020.</p>	<p>Appuyer le secteur privé pour organiser des contrôles ou documents facilitant la diligence raisonnée dans le cadre du RBUE, et pour obtenir un certificat vérifié tierce partie, lui permettant de vendre ses produits de bois en Europe et aux Etats-Unis. Effectuer une étude comparative de l'évolution de fiscalité pour appuyer le plaidoyer contre certaines augmentations fiscales.</p>
<p>Nouvelles opportunités</p>	<p>Appuis potentiels au travers du PAMFOR et des projets FAO pour stimuler l'usage de logiciels de traçabilité par les sociétés forestières et industrielles, et créer des passerelles informatiques entre ces logiciels et le SIGIFII.</p>	<p>Le ministre a écrit la Délégation européenne à Libreville pour demander la reprise des négociations pour un APV FLEGT.</p>	<p>Les relations entre l'ATIBT et la CLFT sont bonnes, et les autres parties prenantes, notamment la société civile et l'EFI, soutiennent le plaidoyer de l'ATIBT au sujet du régime de partage de production et le SIVL.</p>	<p>Plusieurs parties prenantes proposent que le CTN aura une extension de responsabilité pour également développer des outils qui faciliteront l'application du RBUE pour les importateurs européens du bois de la RDC</p>

4 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PROJET

4.1 Rappel des activités prévues pour la période juillet-décembre 2019, 3^{ème} semestre de la mise en œuvre du projet

Lors du troisième semestre de mis en œuvre du projet (juillet - décembre 2019), plusieurs retards ont pu être rattrapés et la majorité des tâches dans le tableau de planning prévisionnel du dernier rapport (reprise dans le tableau 5 ci-dessous) a été mise en œuvre. Les livrables du niveau 1 sont joints dans les Annexes. L'activité 1.5 (Réaliser des formations aux sujets du FLEGT et de la certification vérifiée tierce partie) a eu un retard dans l'ensemble des pays. L'ATIBT et ses partenaires constatent également que l'activité 1.7a (Reconnaissance de la certification dans les APV FLEGT, est extrêmement difficile à mettre en œuvre dans les pays qui sont dans la phase de négociation de l'APV à cause de la lenteur du processus.

Comme lors des autres semestres, le troisième semestre a également fait l'objet de plusieurs relectures et non-validations des rapports narratifs de projet. Le PPECF a alors commandité une mission de réorientation indépendante qui aura lieu lors du premier trimestre 2020.

Le tableau suivant présente pour mémoire et de façon sommaire **les activités prévues** pour la période concernant ce rapport semestriel, à savoir juillet à décembre 2019.

La mise en œuvre des activités de ce deuxième semestre est présentée dans le paragraphe 4.2 suivant.

Tableau 8 : Tableau des activités planifiées pour la période juillet – décembre 2019

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1	Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacité organisationnelles				
Tâche 1.1.1	Mise en place des Référents				
Tâche 1.1.2	Renforcement de capacités des AP	Formation d'audit sur la certification	Formation d'audit sur la certification Formation à la présentation en public	Formation d'audit sur la certification Formation Excel et Word	Formation d'audit sur la certification Formation sur la communication (mis à jour du site internet)
Tâche 1.1.3	Appui à la coordination des activités des projets	2 missions d'appui ATIBT 2 missions d'appui TMF Consulting Appui à la mise en œuvre du planning Suivi des rapports hebdomadaires et feuilles de présence Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT et TMF Participation à la 1 ^{ère} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Mission d'appui ATIBT Réunions hebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 1 ^{ère} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Echanges en permanence avec ATIBT Réunions bihebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 1 ^{ère} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Mission d'appui ATIBT Réunions bihebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports mensuels et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 1 ^{ère} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.2	Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois				
Tâche 1.2.1	Elaboration des TDR et sélection d'un consultant	Evaluation des propositions, Elaboration et signature du contrat avec le consultant choisi.			Elaboration d'une grille d'évaluation. Evaluation des propositions. Elaboration et signature du contrat avec le consultant choisi.
Tâche 1.2.2	Appui à la réalisation de l'étude	Appui du consultant avec des modèles et explications, suivi de l'avancement et relecture des livrables.	Réception et relecture de la version provisoire du rapport final Validation du rapport final	Relecture des versions provisoires du rapport final Validation du rapport final	Appui du consultant avec des modèles et explications, suivi de l'avancement et relecture des livrables.
Tâche 1.2.3	Diffusion et capitalisation de l'étude	En fonction de la qualité du rapport final.	Décider si une étude complémentaire sera possible	Décider si une étude complémentaire sera possible	En fonction de la qualité du rapport final.
Activité 1.3	Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et réglementaire				
Tâche 1.3.1	Elaboration d'une procédure de veille informationnelle et réglementaire			Elaborer la procédure de veille informationnelle (APV et Certification)	
Tâche 1.3.2	Mise en œuvre de la procédure de veille informationnelle et réglementaire et participation aux réunions	Consolider les archives numériques et papiers 7 ateliers/réunions d'information liés au FLEGT et/ou à la certification sont prévues		Finaliser l'impression des derniers deux thèmes de l'archive réglementaire (commerce et normalisation) Constituer les archives numériques APV et Certification Continuer à s'informer sur l'apparition de nouveaux (projets de) textes Echanger avec les membres de l'UFIGA sur d'éventuelles textes réglementaires manquantes dans l'archive	Echanger régulièrement avec personnes de contact aux différents ministères (Forêt et environnement, Travail, Transport, Economie, etc) pour s'informer sur les plans d'élaboration de nouveaux textes. Echanger régulièrement avec membres de la FIB et d'autres AP sur leur connaissance de projets de nouveaux textes. Garder à jour les fichiers d'archives réglementaires.
Tâche 1.3.3	Information du secteur privé et les parties prenantes	Informé le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.		Publier les archives sur le site internet de l'UFIGA	Informé le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.
Activité 1.4	Définir et mettre en œuvre un plan de communication				

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.4.1	Elaboration d'un plan de communication personnalisé par pays	Elaborer un plan de communication, en se basant sur l'ébauche de plan réalisé dans le cadre du projet FAO	Finalisation du plan de communication	Elaborer un plan de communication, en tenant compte du rapport final de l'étude d'état de lieux des acteurs privé	Elaborer un plan de communication
Tâche 1.4.2	Mise en œuvre du plan de communication dans les pays cibles	Evaluer le site internet auprès des membres du GFBC, Adapter le site web du GFBC selon les résultats de l'évaluation, Publier régulièrement des actualités et des nouvelles informations sur le site	Formaliser un accord pour animation de la page secteur privé du site APV FLEGT Congo Participation au Groupe de Travail Communication et intégration dans le plan d'action Proposer des news pour la lettre de l'APV FLEGT Animer la page « secteur privé » du site APV FLEGT Congo	Garder à jour le site internet Régulièrement publier régulièrement des actualités	Relire la proposition de services du consultant site internet. Contribuer à l'élaboration du contrat sur le site internet à signer par le consultant. Suivre la mise en œuvre du carnet de charges, définition et usage des nouvelles adresses mail. Faire intégrer l'ancienne site de la FIB pour le RBUE Elaborer des news et mis à jour du site internet de la FIB. Partager sur le site des informations de la veille informationnelle.
Activité 1.5	Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux APV FLEGT et certification				
Tâche 1.5.1	Préparation d'un programme de formation/sensibilisation	Elaborer une présentation sur les outils d'appui du PPECF Produire des supports écrits sur le FLEGT et la Certification	Elaborer un programme de formations sur base des recommandations du rapport de l'étude d'état de lieux (Act 1.2) Elaborer des supports de formation	Elaborer un programme de formations sur base des recommandations du rapport de l'étude d'état de lieux (Act 1.2) Elaborer des supports de formation	Elaborer et éditer les supports de formation.
Tâche 1.5.2	Réalisation de campagnes de formation/sensibilisation	Présentation sur le FLEGT et la certification lors des 4 prochains ateliers de consultation du secteur privé dans le cadre du projet FAO (Révision grilles de légalité FLEGT) Visites d'échanges avec les sociétés non encore certifiées	Organiser la première de la série de formations	Organiser la première de la série de formations	Réaliser les séances de formation ou de réunions de travail (sur 1j) en région / Réunion de sensibilisation PPECF. Assurer une communication directe et continue des outils mis à disposition par PPECF2. Identifier les nouvelles entreprises candidates au processus de coaching, et appui à l'évaluation du risque réputationnel
Activité 1.6	Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action				

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.6.1	Appui à la réalisation des diagnostics initiaux de certification	Identifier les candidates potentielles lors des campagnes de formation/sensibilisation	Réaliser 1 à 2 diagnostics	Réaliser 2 à 3 diagnostics	Compléter la liste de candidats potentiels Communiquer avec le PPECF sur la situation des entreprises dans la démarche de diagnostic et/ou coaching. Réaliser 1 diagnostic
Tâche 1.6.2	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, interaction avec les entreprises	En fonction de la signature des contrats de coaching PPECF durant le semestre Identifier les bureaux d'études susceptibles d'assister la mise en œuvre les plans d'actions des sociétés.	Réaliser une mission de suivi du PA (dépend de l'engagement des sociétés)	Réaliser 2 missions de suivi de mise en œuvre des plans d'action	En fonction de la signature des contrats de coaching PPECF durant le semestre Identifier les bureaux d'études susceptibles d'assister la mise en œuvre les plans d'actions des sociétés.
Tâche 1.6.3	Evaluation de l'évolution du niveau de conformité légale des entreprises selon les grilles de légalité	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité)	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité) Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises déjà visitées	Finaliser une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité) Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises visitées	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité)
Activité 1.7a	Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT				
Tâche 1.7a.1	Suivi de la reconnaissance des certifications privées dans les APV et partage d'information			Suivre le processus national de l'obligation de certification	Initier de l'information sur la valeur de la certification pour l'APV FLEGT pour les membres du CTN
Tâche 1.7a.2	Analyse/appui de la révision des documents de reconnaissance des certifications tierce partie	Evaluer l'utilité d'élaborer une procédure ou support d'information pour les sociétés certifiées au sujet de la demande et l'obtention d'un certificat FLEGT	Finaliser et faire valider par le MEF, les TdR pour améliorer les procédures de reconnaissance de certification, identifier et contractualiser un expert FLEGT-Certification, relecture du rapport et de la nouvelle procédure avec le MEF (CLFT).	Echanges avec le Bureau national de coordination et le Ministère en charge des forêts pour inclure aussi bien les schémas de certification de gestion durable que de légalité et traçabilité dans l'obligation de certification des sociétés, et participer à d'éventuelles réunions nationales sur ce sujet	Elaborer des TdR pour une étude comparative entre les grilles de légalité et le standard FSC, permettant d'estimer la valeur de ce dernier pour la vérification de la légalité. Contractualiser un expert pour effectuer l'étude.
Tâche 1.7a.3	Animation du partage de connaissance sur les synergies entre certification et APV FLEGT	Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Cameroun.	Suivre les actions menées par rapport à la Recommandation 04 du CCM9 (« finaliser la procédure de reconnaissance des standards/schémas de certification privés et	Echanges avec le Bureau national de coordination et le Ministère en charge des forêts pour inclure aussi bien les schémas de certification de	Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes en RDC.

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
			<p>mobiliser les fonds pour sa mise en œuvre. »), qui a été reconduite lors du CCM 10 et devrait être clôturée avant le CCM 11 prévu le 20 novembre 2019</p> <p>Organiser une réunion de présentation de la nouvelle procédure (cf. 1.7a.2)</p> <p>Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Congo</p>	<p>gestion durable que de légalité dans le futur accord APV FLEGT</p> <p>Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Gabon</p>	
Activité 1.7b	Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et la certification				
Tâche 1.7b.1	Mise en place d'un pool d'experts	Renforcer le pool d'experts déjà en place par diversification des compétences		Compléter le pool d'experts	
Tâche 1.7b.2	Identification de projets de textes/d'exigences (réglementaire, APV, Certification)	<p>Le projet de loi de finances ;</p> <p>Le projet de convention collective ;</p> <p>Les grilles de légalité ;</p> <p>D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle.</p>	<p>Le projet de nouveau Code forestier, les éventuels textes d'application (si le projet de code forestier est adopté)</p> <p>Les dernières procédures du SVL</p> <p>La loi de finance 2020,</p> <p>D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle</p>	<p>Le projet de nouveau Code forestier ;</p> <p>Le futur système national de traçabilité ;</p> <p>D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle</p>	<p>Le projet de nouveau Code forestier</p> <p>Des arrêtés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les installations classées ; - La taxe de reboisement ; - La liste des espèces de flore intégralement ou partiellement protégées ; - L'autorisations d'achat, vente et export du bois ; - L'élaboration, l'approbation et le suivi des plans d'aménagement.
Tâche 1.7b.3	Organisation du plaidoyer du SP pour la révision des documents normatifs et réglementaires	<p>Elaborer des TdR et contractualisation des experts ;</p> <p>Développer argumentaires et organiser des réunions et événements de plaidoyer ;</p> <p>Si applicable associer les PME/PMI aux activités de plaidoyer</p>	<p>Continuation du plaidoyer au sujet du projet de texte de code forestier (en cours d'examen à la session parlementaire en cours), et au sujet du SIVL</p>	<p>Elaborer des TdR et des propositions de projet pour le plaidoyer pour le futur système national de traçabilité. Ensuite contractualiser un expert traçabilité et informatique.</p>	<p>Identifier les textes pour lesquels la FIB a besoin d'expertise externe ;</p> <p>Eventuellement élaborer des TdR et contractualisation des experts ;</p> <p>Développer argumentaires et organiser des réunions et événements de plaidoyer ;</p> <p>Sensibiliser les autres acteurs non syndicalisés sur l'importance de</p>

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
					s'associer, et accompagner les sociétés à adhérer dans une des AP existantes
Conclusion et recommandations					
Conclusions spécifiques		<p>Les activités prioritaires seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer et finaliser l'étude d'état des lieux du SP - Elaborer le plan de communication et proposer une évolution du site du GFBC - Identifier des entreprises candidates au coaching - Initier les activités de plaidoyer 	<p>Les activités prioritaires seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la finalisation de l'étude d'état des lieux du SP, - finalisation de l'état des lieux de la reconnaissance de la certification et l'amélioration de la procédure - finalisation du plan de communication - Le suivi du plaidoyer du projet de code forestier et la finalisation de l'étude d'impact juridique et fiscale - le suivi des activités de coaching d'entreprise (sensibilisations sur les enjeux et opportunités PPECF, suivi de la mise en œuvre des PA). 	<p>Les activités prioritaires seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la finalisation de l'étude d'état des lieux du SP et sa capitalisation - l'élaboration d'un plan de communication - faire des missions de suivi des plans d'action - identifier de nouvelles entreprises candidates au coaching - intensifier les activités de plaidoyers pour la mise en œuvre de la directive rendant la certification obligatoire - identifier d'autres sujets de plaidoyer 	<p>Les activités prioritaires seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancer et finaliser l'étude d'état des lieux du SP - Elaborer le plan de communication et proposer une évolution du site de la FIB - Identifier des entreprises candidates au coaching - Suivi des activités du coaching e de mise en œuvre du PA pour la société diagnostiquée - Identifier les sujets et initier les activités de plaidoyer
Recommandations spécifiques		<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la communication avec le GFBC et ses membres afin de faciliter l'adhésion aux activités du projet - S'intégrer dans les actions déterminées pour relancer l'APV FLEGT (suite à l'état des lieux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation des résultats des différentes études en cours (atelier de restitution) - Reprendre l'étude état des lieux du SP par un autre consultant 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprendre l'étude état des lieux du SP par un autre consultant 	Capitalisation des résultats de l'étude d'état des lieux des acteurs du secteur

4.2 Evaluation de la mise en œuvre des activités par résultat attendu

Ce chapitre présente par pays, pour chaque activité et regroupé par résultat attendu :

- 1 Le déroulement des activités, les actions et les résultats concrets, les réussites et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- 2 La progression des indicateurs (les livrables de niveau 1 et de niveau 2).

4.2.1 RA1 - Les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification

Activité 1.1 : Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacités organisationnelles suffisantes pour mettre en œuvre les projets FLEGT et certification

Déroulement des activités :

Cameroun : Le référent FLEGT-Certification a suivi une formation d'auditeur OLB et PAFC en septembre, lui permettant de mieux expliquer ces certificats aux sociétés intéressées dans la certification forestière et de pleinement contribuer aux futurs diagnostics PPECF. Lors de cette formation, où l'ensemble des référents FLEGT-Certification de Cameroun, Congo, Gabon et RDC étaient présents, ainsi qu'un des responsables de la cellule de gestion du PPECF pour le programme de coaching, il a participé à la première réunion de coordination de projet FLEGT-Certification. Le compte-rendu de cette formation se trouve en Annexe **xx** de ce rapport.

Le mois il suivant a également bénéficié d'une formation à l'usage de l'outil de suivi de l'exploitation par images satellitaires nommé FLEGT Watch.

Deux missions d'encadrement ont été effectuées, une par TFM consulting au mois de juillet et une par la coordinatrice des projets FLEGT-REDD au mois de septembre. Lors d'une autre mission au Cameroun au mois de décembre, cette dernière a également eu des rendez-vous avec les membres du bureau exécutif du GFBC pour échanger sur les activités des projets.

Congo : Le référent FLEGT-Certification du Congo a lui aussi bénéficié de la formation d'auditeur OLB et PAFC en septembre, et participé à la réunion de coordination avec les autres référents et le PPECF.

Deux missions d'encadrement ont été effectuées, une par la coordinatrice adjointe au mois de juillet, et une par son intérim au mois de décembre.

Dans le cadre des préparations du Forum de Shanghai, la coordonnatrice du projet a formé le référent à la présentation en public en anglais.

Gabon : Tout comme les référents FLEGT-Certification du Cameroun et du Congo, aussi le référent du Gabon a suivi la formation d'auditeur OLB et PAFC en septembre, et participé à la réunion de coordination avec les autres référents et le PPECF.

Puisque l'UFIGA partage ses bureaux avec la coordinatrice des projets FLEGT-REDD les activités d'encadrement se sont faites en continu.

RDC : Le référent FLEGT-Certification du Congo a également bénéficié de la formation d'auditeur OLB et PAFC en septembre, et participé à la réunion de coordination avec les autres référents et le PPECF. Il a aussi reçu une formation Wordpress après livraison du site internet de la FIB en décembre 2019.

La coordinatrice des projets FLEGT-REDD a effectué une mission d'encadrement à Kinshasa en décembre 2019.

Il est important de noter que lors de leur séjour en Chine pour le Forum ATIBT-GGSC à Shanghai et le China Hardwood conférence à Huzhou, la coordinatrice et l'intérim coordinatrice adjointe des projets FLEGT-Certification ont organisé une réunion de coordination avec l'ensemble des référents FLEGT et responsables des syndicats pour discuter des activités à mettre en œuvre avant la fin des projets. Cette réunion a conclu que l'ATIBT ferait un nouveau format de feuille de présence pour générer automatiquement des rapports d'activités utiles pour le suivi par l'ATIBT, afin que les référents puissent avoir plus de temps pour se concentrer sur les activités de projet (voir également Annexe xx, exemple d'une nouvelle feuille de présence remplies et avec un rapport d'activité en format de tableau croisé dynamique à côté).

Il a aussi été proposé de développer des courts métrages thématiques de formation et de sensibilisation au lieu de réunions décentralisées. En effet, d'une part l'expérience a montré que pour l'identification des sociétés candidates pour le programme de coaching PPECF il est plus efficace d'avoir des réunions avec les syndicats et des rendez-vous avec les membres de la direction des sociétés, qui se trouvent dans les capitaux (économiques), que d'organiser des réunions dans les provinces. En plus, les courts métrages thématiques permettront d'atteindre un plus grand public que les réunions décentralisées, et resteront disponibles plus longtemps. La proposition a été transmise au PPECF en décembre 2019 par le directeur général de l'ATIBT et n'ont pas fait l'objet d'objections.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 9 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.1

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livable de niveau 1*				
Conventions entre ATIBT et AP partenaire	Signé le 24/01/19	Accord de siège	Signé le 06/11/18	Signé le 10/01/19
Fiche de poste / TDR des référents	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18	Publié le 26/02/18
Contrats de prestation des Référents FLEGT-Certification	Signé le 24/01/19	Signé le 25/07/18	Signé le 22/11/18	Signé le 10/01/19
Rapports d'analyse de besoins de formation des AP	Oui 31/12/2019 Annexe xx	Oui 06/05/2019	Oui 10/06/2019	Oui 17/05/2019
Feuilles de route personnalisées (par pays)	Oui 23/04/2019	Oui 09/09/2018	Oui 21/12/2018	Oui 25/02/2019
Outils de gestion de projet	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel.	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel.	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem Feuille de présence Rapport hebdomadaire Rapport et suivi financier Budget trimestriel.	Modèles de : CR réunion Rapport mission Ordre de mission Fiche de per diem Feuille de présence Rapport mensuel Rapport et suivi financier

	Finalisés le 07/06/2019 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place	Finalisés le 10/08/2018 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place	Finalisés le 25/01/2019 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place	Budget trimestriel. Finalisés le 18/02/2019 Outils de gestion comptable et process de validation mis en place
Indicateur de délivrance (%)	100%	100%	100%	100%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			
Attestations de formation / compte rendu de sensibilisation	Nombre et de sujets de formation			
	1	1	1	1
Rapports de mission d'encadrement	Nombre de rapports de mission			
	3	6		1
CR de réunion de partage d'expérience entre AP	Nombre et thématiques abordés			
	2			
	- Coordination activités avec PPECF			
	- Feuilles présence / rapports périodiques d'activités (hebdomadaires, mensuels)			
	- Formations et sensibilisation FLEGT et certification			
Rapports hebdomadaires	Nombre de rapports hebdomadaires jusqu'à novembre 2019			
	13	36	11	16

* avec précision du numéro d'annexe

Depuis octobre, les rapports hebdomadaires ont changé de format et sont devenus automatisés (Excel) et adaptable à toute période demandée se basant sur les tâches réalisées chaque jour.

4.2.2 : Les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois

Activité 1.2 : Réaliser d'un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois dans chaque pays

Déroulement des activités :

Cameroun : Les 6 offres reçues pour l'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé ont été évaluées et un contrat a été signé avec le bureau qui avait le meilleur offre, I2D. Conformément aux termes de référence de l'étude le cabinet I2D a d'abord effectué une analyse bibliographique et sur base d'une première catégorisation des acteurs élaboré les fiches d'enquêtes et de collecte de données. Les rapports provisoires ont été relus par le référent FLEGT-Certification, TFM Consulting et la coordinatrice des projets FLEGT-REDD. Le rapport final est joint à l'actuel rapport semestriel comme **Annexe xx**.

Congo : Le rapport final de l'étude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois a fait l'objet de relectures répétées par la coordinatrice adjointe des projets FLEGT-REDD et ensuite par son intérim. Il a aussi fait l'objet de séances de relecture commune avec le référent FLEGT-Certification dans l'objectif d'améliorer la qualité du rapport, notamment sur les aspects de factualité et d'organisation de l'information. Le rapport final est joint en **Annexe xx**. Le rapport final a été validé en décembre 2019 et envoyés aux parties prenantes. Il fera l'objet d'un article dans la newsletter de l'ATIBT en janvier 2020.

Gabon : Le rapport final a fait l'objet de relecture par le référent FLEGT-Certification, la déléguée générale de l'UFIGA et de séances de relecture commune avec la coordinatrice des projets FLEGT-REDD. Le rapport final est joint en **Annexe xx**.

RDC : L'appel d'offre pour l'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois en RDC a reçu 11 offres, et un contrat a été signé avec le bureau qui avait le meilleur offre, l'ERAIFT le 20 août 2019. Conformément aux termes de référence de l'étude l'ERAIFT a d'abord effectué une analyse bibliographique et sur base d'une première catégorisation des acteurs élaboré les fiches d'enquêtes et de collecte de données. Les rapports provisoires ont été relus par le référent FLEGT-Certification, le président de la FIB et la coordinatrice des projets FLEGT-REDD. Le rapport final est joint à l'actuel rapport semestriel comme **Annexe xx**.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 10 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.2

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
TDR de l'étude d'état des lieux du SP	Publié le 12/06/2019 et rappel le 25/06/2019	Publiés le 14/12/2018 et rappel le 17/01/2019	Publiés le 19/03/2019	Publié le 05/07/2019
Contrat de prestation avec le consultant	Signé le 01/08/2019 Annexe xx	Signé le 08/05/2019	Signé le 12/04/2019	Signé le 20/08/2019 Annexe xx
Rapports d'étude d'état de lieux des acteurs du secteur privé	Rapport d'analyse d'écarts (incluant formulaires d'enquêtes) Annexe xx Rapport final de l'étude Annexe xx	Rapport final de l'étude Annexe xx	Rapport final de l'étude Annexe xx	Rapport d'analyse d'écarts (incluant formulaires d'enquêtes) Annexe xx Rapport final de l'étude Annexe xx
Rapport publique de la cartographie des acteurs		Partagé fin décembre 2019 Publié sur le site internet ATIBT janvier 2020	Partagé depuis le 3 ^{ème} trimestre de 2019	
Indicateur de délivrance (%)	95%	100%	100%	95%

Activité 1.3 : Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et une veille réglementaire

Déroulement des activités :

Cameroun : Pendant la période de juillet à décembre 2 nouveaux textes (Loi des finances 2019 et convention collective) ont été ajoutés à l'archive réglementaire, et 01 texte (grilles de légalité révisées) à l'archive informationnelle. Ces archives comptent actuellement respectivement 148 et 52 textes. Les nouveaux textes ont été partagés avec les membres par la déléguée adjointe du GFBC.

Congo : Pendant la période de juillet à décembre 48 (essentiellement les procédures élaborées par CLFT dans le cadre du projet appui FLEGT et validés par le Comité) nouveaux textes ont été ajoutés à l'archive réglementaire, et xx textes à l'archive informationnelle. Ces archives comptent actuellement respectivement xx et xx textes. Les nouveaux textes ont été partagés avec UNICONGO, UNIBOIS ainsi que les sociétés non-syndiquées, par le référent FLEGT-Certification.

Gabon : Pendant la période de juillet à décembre 21 nouveaux textes ont été ajoutés à l'archive réglementaire, et 80 revues de presse à l'archive informationnelle. Ces archives comptent actuellement respectivement 209 textes et 201 revues de presse. Les nouveaux textes ont été partagés avec les membres de l'UFIGA, et les responsables d'UFIAG et de SIAG par la déléguée générale de l'UFIGA.

RDC : Pendant la période de juillet à décembre 2019, 27 nouveaux textes ont été ajoutés à l'archive réglementaire y compris les guides opérationnels, et 6 textes à l'archive informationnelle. Ces archives comptent actuellement respectivement 30 documents d'archive informationnelle et 199 textes réglementaires. Les nouveaux textes ont été partagés avec les membres de la FIB, et les aspirant-membres de la FIB par le référent FLEGT-Certification. L'ensemble des textes sera rendu disponible sur le nouveau site internet de la FIB.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 11 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.3

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Procédure de veille informationnelle	Oui Annexe 13	Oui 18/09/2018	En cours	Oui Annexe 14
Procédure de veille réglementaire	Oui (intégrée dans procédure de veille informationnelle)	Oui 18/09/2018	Oui 06/12/2018	Oui (intégrée dans procédure de veille informationnelle)
Dossiers d'archives documentaires (numérique et/ou papier)	Finalisé 30/09/2019	Finalisé 31/03/2019	Finalisé 30/06/2019	Finalisé 26/06/2019
Indicateur de délivrance (%)	100%	100%	95%	100%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
Archives documentaires mise à jour (numériques et papier)	Nombre de nouveaux textes identifiés			
	3	48	21	27
Liste des projets de textes réglementaires et des documents SVL ou de certification en cours d'élaboration ou de révision	Nombre de projets de textes obtenus			
	3*	2**	3***	6****
Supports de partage d'information sur les textes/documents (mail, whatsapp, site internet, dossier Dropbox)	Nombre de mails d'information sur nouveaux textes ou projets de texte			
	xx	3	3	4

* Grille de légalité des UFA, convention collective des entreprises et loi de finances

** Projet de code forestier et procédure du SVL pour la reconnaissance de la certification

*** Projet de code forestier, note ministérielle pour contrôles routiers, et redevance AGEOS

**** Projet de code forestier et divers arrêtés (voir Activité 1.7b)

Activité 1.4 : Définir et mettre en œuvre un plan de communication

Déroulement des activités :

Les projets FLEGT-REDD et FLEGT-IP sont financés par :



Le programme PPECF2 est financé par :



Le contenu de la présente relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'UE, FFEM ou KfW.

Cameroun : Le référent FLEGT-Certification a élaboré le plan de communication du GFBC, avec appui de TFM Consulting et de la coordinatrice adjointe intérim des projets FLEGT-REDD, et en concertation avec le délégué général du GFBC.

4 articles dans le Newsletter ATIBT, sur les sujets tels que :

- la formation à l'utilisation du logiciel FLEGT Watch, un outil d'aide à la gestion forestière (<https://www.atibt.org/fr/flegt-watch-un-logiciel-daide-a-la-gestion-forestiere-presente-aux-entreprises-dexploitation-forestiere-du-bassin-du-congo/>) ;
- la révision des grilles de légalité APV FLEGT au Cameroun (<https://www.atibt.org/fr/revision-des-grilles-de-legalite-apv-flegt-au-cameroun-le-gfbc-aux-chevets-du-secteur-prive-pour-des-propositions-plus-adaptees/>) ;
- la vision partagée des changements à opérer pour une mise en œuvre effective de l'APV-FLEGT au Cameroun (<https://www.atibt.org/fr/cameroun-une-vision-partagee-des-changements-a-operer-pour-une-mise-en-oeuvre-effective-de-lapv-flegt-par-les-differentes-parties-prenantes/>) ;
- l'appel à candidatures pour l'étude sur l'état de lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois au Cameroun (<https://www.atibt.org/fr/appel-a-candidatures-pour-une-etude-sur-letat-de-lieux-des-acteurs-du-secteur-prive-de-la-filiere-foret-bois-au-cameroun/>).

Le Référent a également apporté un appui logistique à l'entreprise EWKATO pour la mission de présentation du logiciel qu'a effectué Mr Vincent Pelé au Cameroun en vue de sensibiliser les entreprises forestières du secteur privé. Il a fourni la liste des entreprises et leurs contacts, et pris contact direct avec certaines d'entre elles pour préparer les réunions prévues avec Mr Vincent Pelé.

Congo : Le référent FLEGT-Certification et la coordinatrice adjointe intérim des projets FLEGT-REDD ont finalisé le plan de communication de l'ATIBT Congo (**Annexe xx**).

4 articles ont été publiés dans le Newsletter ATIBT sur les sujets suivants :

- Activité de plaidoyer - Participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents techniques de l'APV/FLEGT : <https://www.atibt.org/fr/projet-participation-structuree-du-secteur-prive-congolais-dans-lelaboration-des-textes-reglementaires-et-des-documents-techniques-de-lapv-flegt-activite-de-plaidoyer/>
- Atelier de sensibilisation du secteur privé sur l'opérationnalisation du SVL : <https://www.atibt.org/fr/atelier-de-sensibilisation-du-secteur-prive-sur-loperationnalisation-du-svl-et-son-plan-de-deploiement-sur-territoire-national/>
- Bilan 2019 de la concertation avec le secteur privé et la société civile au sujet de certaines dispositions du projet de loi portant code forestier : <https://www.atibt.org/fr/bilan-de-la-concertation-avec-le-secteur-prive-et-la-societe-civile-au-sujet-de-certaines-dispositions-du-projet-de-loi-portant-code-forestier/>
- Appel d'offre Congo : Développement d'un manuel de procédures permettant la reconnaissance de la certification privée dans le SVL de l'APV Congo : <https://www.atibt.org/fr/appel-doffre-congo-developpement-dun-manuel-de-procedures-permettant-la-reconnaissance-de-la-certification-privee-dans-le-svl-de-lapv-congo/>

L'ATIBT a également contribué avec un article dans la lettre APV FLEGT n°19, Lettre d'information et d'échanges trimestrielle avril/mai/juin

Appui logistique et sensibilisation des entreprises (appels téléphoniques) à l'organisation de réunions et rencontres pour l'outil de Vincent Pélé (logiciel EKWATO) début décembre 2019. Une réunion à Brazzaville et une réunion à Pointe Noire.

L'ATIBT Congo a organisé un atelier de clôture de projet FAO permettant de publier les résultats de ce projet.

<https://www.atibt.org/fr/republique-du-congo-atelier-de-cloture-du-projet-fao/>

<https://www.atibt.org/fr/articles-de-presse-republique-du-congo-atelier-de-cloture-du-projet-fao-participation-structuree-du-secteur-prive-congolais-dans-lelaboration-des-textes-reglementaires-et-des-docum/>

Par ailleurs, le référent FLEGT-Certification a également participé à 3 réunions du Groupe de Travail Conjoint de l'APV FLEGT (GTC), 1 GTCom et 1 CCM. Des pourparlers sont en cours pour concrétiser l'animation de la page secteur privé du site <http://www.apvflegtcongo.com/>.

Le référent FLEGT-Certification a fait une présentation sur la filière forêt-bois congolaise lors du China Hardwood Conference à Huzhou le 25 octobre 2019.

Gabon : Le référent FLEGT-Certification et la coordinatrice des projets FLEGT-REDD ont élaboré le plan de communication de l'UFIGA, avec l'appui de la coordinatrice adjointe intérim (**Annexe xx**).

xx articles ont été publiés dans la Newsletter ATIBT, pour (1) **xx** (2) **xx**, et (3) **xx**. Et **xx** articles sur le site internet de l'UFIGA, sur de nombreux sujets intéressants et/ou importants pour le secteur privé de la filière forêt-bois du Gabon.

Xx sur l'organisation de réunions et rencontres pour l'outil de la société EKWATO (Vincent Pélé).

La déléguée générale de l'UFIGA a également fait deux interventions internationales, une sur le **xx** lors du Forum ATIBT/GGSC « **Together towards global green supply chains** » le 23 octobre 2019, et une sur la filière forêt-bois gabonaise lors du China Hardwood Conference à Huzhou le 25 octobre 2019.

RDC : Le référent FLEGT-Certification, le président de la FIB et la coordinatrice des projets FLEGT-REDD ont élaboré le plan de communication de la FIB, avec l'appui de la coordinatrice adjointe intérim (**Annexe xx**).

Un article a été publié dans la Newsletter ATIBT le 5 juillet 2019, au sujet de **xx**.

Forum "Together towards global green supply chains "

L'ATIBT, avec l'appui de l'OIBT, du PPECF, de l'UE et du FFEM, a appuyé la **mise en place des chaînes d'approvisionnement vertes au niveau mondial** et consolidé ses relations avec le GGSC et CTWPDA, tout en assurant la promotion de la gestion légale et durable des bois tropicaux dans le bassin du Congo. Le forum a favorisé le développement des relations entre les opérateurs, les échanges commerciaux et le partage des connaissances. Dans un contexte où la Chine est devenue un acteur majeur sur le marché forestier africain et absorbe aujourd'hui près de 50% de la production de bois issue d'Afrique Centrale, le partage de ses valeurs avec un nombre croissant d'acteurs chinois opérant dans le secteur bois-forêt en Afrique Centrale a permis de renforcer le pôle des acteurs engagés pour la gestion durable et légale des bois tropicaux dans le bassin du Congo, en lien avec les opérateurs chinois.

Une séance spécifique a été organisée pour parler certification.

A l'issue de ce Forum International, les parties prenantes ont concrétisé leur engagement pour la mise en place des chaînes d'approvisionnement légales et durables au niveau mondial par la signature des initiatives suivantes :

- 1) **Un accord d'engagement entre l'UFIGA et l'UFIAG**
- 2) **Un protocole entre l'ATIBT et CTWPDA**
- 3) **La mise en place d'un réseau international de collaboration**

La plus grande activité de communication de la FIB a été la création de son site internet (www.fib-rdc.org). Ce site est composé de 4 pages, répartie sous les onglets FIB, Filière bois, FLEGT/REDD, Certification, Réglementation, Projets.

Il a été impossible de restaurer le site RBUE des membres de la FIB, pour raisons techniques d'écrasement de nom du domaine à cause de la non – mise à jour du site. Après consultation avec les membres de la FIB, il a été estimé plus intéressante que les membres utilisent le site Open Timber Portal (OTP) que de recréer un site RBUE spécifique pour la RDC.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 12 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.4

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Plan de communication	Oui Annexe xx	Oui Annexe xx	Oui Annexe xx	Oui Annexe xx
Matériel de communication (logo, kakémono, dépliant)		Kakémonos Annexe xx	Logo, kakémono, dépliant, slogan	Kakémono
Sites internet AP Partenaire / Page ATIBT (Congo)	Création d'adresses mail avec nom du domaine @gfbcam.com	Modalités pour l'animation de la page secteur privé du site APV FLEGT en cours	Oui www.ufiga.org Création d'adresses mails avec nom du domaine @ufiga.org	Oui www.fib-rdc.org
Indicateur de délivrance (%)	70%	80%	100%	80%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
CR partagés des réunions nationales et internationales FLEGT ou certification	Nombre de mails avec compte-rendu			
	1	6	1	3
Présentations faites lors des réunions nationales et internationales FLEGT ou certification	Nombre de recommandations			
	2	3	1	1
Supports de partage d'information générale sur le secteur et les thématiques FLEGT et Certification (mail, WhatsApp, site internet, dossier Dropbox)	Nombre de mails d'information			
	1	2	12	1
Articles dans les Newsletters de l'ATIBT	Nombre d'articles dans la newsletter ATIBT			
	4	4	2	2

4.2.3 RA3 Le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit

Activité 1.5 : Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux liés aux processus APV FLEGT et aux différents systèmes de certification

Déroulement des activités :

Cameroun : Le référent FLEGT-Certification a effectué de différentes activités pour former les acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois. Il a eu plusieurs rencontres avec la société Dino & Fils pour les informer sur les différents systèmes de certification et les possibilités d'appui par le PPECF dans le processus vers l'obtention d'un certificat. Malgré les efforts effectués la société n'a pas encore fait la demande d'appui au PPECF.

Le référent, avec l'appui de la coordinatrice des projets FLEGT-REDD, a également coorganisé du 3 au 4 octobre 2019, une formation pour les acteurs du secteur privé sur l'outil FLEGT-Watch, à laquelle aussi un des représentants de la cellule de gestion PPECF a participé, ainsi qu'une société du Gabon. L'outil FLEGT-Watch est gratuit et permet de détecter des défrichements des forêts à l'aide d'images satellites. Il est pour cette raison utilisé par la société civile pour l'observation indépendante de l'exploitation forestière.

Une présentation sur le processus APV FLEGT a été donnée par le référent FLEGT-Certification lors de la première réunion de concertation avec les sociétés forestières pour la révision des grilles de légalité le 18 juillet 2019.

Et enfin dans le cadre du développement des courts métrages thématiques de formation et de sensibilisation en 2020, le GFBC a choisi les thèmes FLEGT (APV et RBUE) et EFIR (exploitation forestière à impacts réduits).

Congo : Le référent FLEGT-Certification a continué à contacter les sociétés forestières au Congo, et d'échanger avec elles sur la certification forestière et les possibilités d'appui par le PPECF. Deux nouvelles sociétés ont fait une demande d'appui coaching : Rougier Mokabi et Likouala Timber.

Dans le cadre du développement des courts métrages thématiques de formation et de sensibilisation en 2020, l'ATIBT Congo a prévu une réunion début 2020 avec les parties prenantes du FLEGT afin de réfléchir ensemble sur le script d'un des cours métrage en lien avec l'actualité de l'APV Congo. Le second court métrage portera sur la valorisation des bonnes pratiques (discussion en cours avec les entreprises : gestions des déchets industriels, récupération des rebuts de la 1ère transformation, bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail).

Gabon : Le référent FLEGT-Certification a également continué à échanger avec les sociétés forestières au Gabon, sur la certification forestière et les possibilités d'appui par le PPECF. Huit nouvelles sociétés ont fait une demande d'appui coaching auprès de PPECF : Bordamur, Toujours Vert, GWI, SFIK, Rimbunan Hijau Gabon, Bonus Harvest, SAF et SERN. Et quatre nouvelles sociétés ont exprimé le fait d'être intéressées pour bénéficier du coaching PPECF (BSG, EGG, Honglin Wood International et TBNI).

Dans le cadre du développement des courts métrages thématiques de formation et de sensibilisation en 2020, l'UFIGA a choisi les thèmes lutte anti-braconnage et généralités sur la certification.

RDC : Le référent FLEGT-Certification a continué à contacter les sociétés forestières en RDC, incluant les non-membres de la FIB, et d'échanger avec elles sur la certification forestière et les possibilités d'appui par le PPECF. Une nouvelle société a exprimé le fait d'être intéressée pour bénéficier du coaching PPECF et de soumettre une demande après validation de ses plans d'aménagement (Booming green) et une autre se dit intéressée mais préfère d'abord se focaliser sur la finalisation de ses plans d'aménagement (SODEFOR).

Dans le cadre du développement des courts métrages thématiques de formation et de sensibilisation en 2020, la FIB a choisi les thèmes « Mis en œuvre d'un plan d'aménagement » et « Le forestier d'avant et le forestier de maintenant ». Ces deux courts métrages seront destinés au grand public, parce qu'en RDC il y a une forte pression sur les sociétés forestières par la société civile et pour réussir à arriver à la certification la collaboration avec la population locale, ainsi que leur bonne compréhension sur ces sujets sont primordiales.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 13 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.5

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste des besoins de formation pour les entreprises	Cf. rapport de l'étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé, pages. 29 - 32	Cf. rapport de l'étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé, pages xx	Cf. rapport de l'étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé, pages xx	Cf. rapport de l'étude sur l'état des lieux des acteurs du secteur privé, pages xx
Programme de formation par groupe d'acteur	Choix des thèmes pour les courts métrages : FLEGT et EFIR	Réflexion sur les thèmes des courts métrages	Choix des thèmes pour les courts métrages : Généralités certification et Lutte anti-braconnage	Choix des thèmes pour les courts métrages : La mise en œuvre d'un plan d'aménagement et Le forestier d'avant et le forestier de maintenant
Support de formation				
Indicateur de délivrance (%)	25%	25%	25%	25%
Livrable de niveau 2				
Indicateurs de fonctionnement				
Attestation de formation ou compte rendu de sensibilisation	Nombre et sujets de formation			
	4 APV FLEGT, Certification & PPECF & FLEGT Watch	3 Certification & PPECF	5 Certification & PPECF	
Liste des entreprises candidates au coaching PPECF	Nombre d'entreprises identifiés			
	1	5	19	3

Activité 1.6 : Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action, chez les entreprises candidates à un appui du PPECF

Pour mémoire, cette activité concoure pleinement à la mise en œuvre des activités de la ligne 12 des interventions de l'axe II du PPECF : appui aux entreprises dont coaching vers la certification. En effet, le rôle des référents est d'identifier les entreprises potentiellement intéressées par la certification, de les stimuler à adhérer, d'aider à l'organisation des diagnostics réalisés par les référents et PPECF, et de suivre la mise en œuvre des plans d'action.

Déroulement des activités :

Cameroun : Malgré le fait qu'au Cameroun aucune société ne s'est encore engagée dans le programme de coaching PPECF, pour des causes mentionnées dans le rapport précédent, le référent a continué à échanger avec les possibles sociétés candidates au processus de coaching.

Un phénomène intéressant est constaté au Cameroun : plusieurs sociétés se sont regroupées sous un certificat. Il est à analyser pour quelles raisons (économiques ?), et de conclure si pour augmenter la surface

des forêts certifiées il faudra identifier des sociétés pour le programme de coaching à travers des partenariats des grandes sociétés industrielles avec les détenteurs de permis qui les approvisionnent.

Congo : Deux nouvelles sociétés se sont inscrites pour faire effectuer un diagnostic :

- 1 Likouala Timber pour faire certifier OLB leurs deux UFA : Missa (243 376 ha) et Betou (300 000 ha), département de la LIKOUALA.
- 2 Rougier Mokabi pour leur UFA Mokabi Dzanga (586 330 ha) dans le Nord du Congo.

Suite à de nombreux échanges avec le référent FLEGT-Certification de l'ATIBT Congo et le PPECF, ACI a choisi le bureau TERA pour l'accompagner dans le processus coaching PPECF.

Gabon : Quatre diagnostics ont été réalisés avec le référent FLEGT-Certification chez :

- La Société BORDAMUR GABON du 17/09 au 24/09/2019 (1 CFAD avec une surface 154 450 ha) ;
- La Société TOUJOURS VERT du 17/09 au 24/09/2019 (1 CFAD avec une surface 110 737 ha) ;
- La Société Gabon Wood Industries 14/12 au 17/12/2019 (3 CFAD avec une surface accumulée de 430 528 ha) ;
- La Société BONUS HARVEST du 10/12 au 13/12/2019 (1 CFAD avec une surface 128 000 ha).

Deux sociétés qui ont fait l'objet d'un diagnostic en 2018 et lors du semestre précédent (respectivement BSO et SEEF) ont signé tous les deux des contrats d'appui coaching avec le PPECF. La première (BSO) se fait accompagner par TERA et la deuxième (SEEF) par GFEC. Bordamur et Toujours vert ont tous les deux également soumissionné leur dossier pour l'obtention des contrats d'appui coaching avec le PPECF. Elles se feront accompagner par GFEC.

Des réunions entre le référent FLEGT-Certification et les bureaux d'accompagnement (TMF Consulting/BFC, TERA et GFEC) pour l'ensemble des sociétés sous contrat d'appui coaching avec le PPECF (6 en total), sur le progrès obtenu dans la mise en œuvre des plans d'actions, ont continué à avoir lieu. Des missions de terrain de suivi ont eu lieu au niveau des sociétés TTIB du 08/07 au 12/07/2019 et BSO du 22/07 au 25/07/2019 2019. La mission prévue à ASI avait été reportée par les responsables d'ASI. Elle s'effectuera courant du semestre 2020.

L'ordinateur du référent FLEGT Certification a été volé, ainsi que son disque externe, et il a perdu la version provisoire de la check-list de légalité, basé sur des indicateurs importants de la dernière version de la grille de légalité et regroupés par les 5 thèmes du RBUE. Ce travail sera repris lors du dernier semestre du projet.

RDC : Un diagnostic a été réalisé chez la société Compagnie Forestière de Transformation (CFT) du 24 au 30 novembre 2019 (3 CFAD de 525 588 ha). Le rapport a été élaboré et conformément aux procédures, le PPECF effectue une enquête réputationnelle avant d'approuver la société pour recevoir un appui PPECF.

Depuis le diagnostic qui a eu lieu en juin 2019, la société IFCO est toujours en attente d'une réponse de PPECF sur sa demande d'appui pour le coaching.

(A placer au bon endroit) L'enjeu des procédures de reconnaissance des certifications privées dans le SVL.

La reconnaissance des certifications privées dans les SVL du Cameroun et du Congo vise à faciliter la première étape de celui-ci, à savoir la vérification de la légalité. Concrètement, l'avantage pour les sociétés certifiées est d'obtenir un certificat de légalité FLEGT sur la base de leur certificat tierce partie, et de s'affranchir d'un certain nombre de démarche de contrôle.

Les démarches de reconnaissance des certifications entreprises dans les deux pays se sont focalisées sur la comparaison entre les exigences des standards de certification et les exigences des grilles de légalité. Or, il est apparu qu'il est également nécessaire de comparer les méthodes d'évaluation des deux processus :

- Comparaison des règles d'audit avec les méthodes d'évaluation de conformité légale dans le cadre du SVL (contrôle réglementaire) ;
- Comparaison de la nature des écarts constatés, entre des non-conformité (avec des qualifications mineur/majeur, assorties de délais de mise en conformité variables) et des constats d'infraction (qui sont des conclusions de type binaire : légal ou pas légal).

Si le Cameroun n'a pour le moment pas revue sa procédure de reconnaissance, le Congo a suspendu son processus de reconnaissance de la certification, en l'attente d'une procédure plus complète.

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 14 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.6

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste des bureaux d'étude accompagnateurs et de fournisseurs de service (études, formation)	TEREA TFM Consulting Sylvafrica FRM OBBOIS BFC	TEREA TFM Consulting Sylvafrica FRM OBBOIS BFC	TEREA TFM Consulting GFEC Sylvafrica FRM OBBOIS BFC	TEREA TFM Consulting Sylvafrica FRM OBBOIS BFC
Modèle tableau de suivi du plan d'action (Fiche navette)	Oui Annexe xx	Oui Annexe xx	Oui Annexe xx	Oui Annexe xx
Modèle de checklist de vérification des exigences de légalité FLEGT			En cours	
Rapport d'analyse de l'évolution générale du niveau de conformité légale				
Indicateur de délivrance (%)	50%	50%	50%	50%
Livrable de niveau 2				
	Indicateurs de fonctionnement			
Tableau de suivi des entreprises candidates au coaching actualisé	Nombre et noms des entreprises ayant signé une convention avec PPECF			
			6	
Rapports de diagnostic intégrant les contributions du référent (partie sociale) – confidentiel	Nombre de rapports de diagnostic			
	2		5	2
Rapports d'état d'avancement du plan d'action actualisé (fiche navette PPECF et checklist de diagnostic actualisées et complétées) – confidentiel	Nombre de rapports de suivi			
	Nombre de rapports d'évaluation de la légalité			

Rapport d'évaluation du niveau de légalité (sur base de la checklist) - confidentiel				
--	--	--	--	--

4.2.4 RA4 La certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo.

Activité 1.7a : Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT

À noter que cette activité a été créée et plus précisément détaillée lors du rapport de démarrage, suite à une demande du PPECF de mettre l'accent sur cette thématique. Les feuilles de route ne prévoyaient pas d'activité concrète sur ce sujet au premier semestre. Néanmoins, certaines actions ont pu être menées, afin de préparer les activités à mener pour appuyer cette reconnaissance, notamment faire l'état des lieux des processus de reconnaissance, organiser le plaidoyer du SP, mettre en œuvre des études pour orienter les décisions et modalités de reconnaissance, et organiser des séances de formations auprès des acteurs, notamment l'administration (cf. activités prévues détaillées dans le rapport de démarrage).

Déroulement des activités :

Cameroun :

Congo :

Gabon : Le processus de négociation APV FLEGT est pratiquement à l'arrêt au Gabon pendant le semestre S2 (juillet-décembre 2019), et pour cette raison le plaidoyer pour la reconnaissance de certifications dans l'APV n'a pas pu être organisé.

Par contre l'UFIGA a continué son plaidoyer contre un monopole d'un système de certification, si la certification forestière devient obligatoire au Gabon.

RDC :

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 15 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7a

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Rapport d'état des lieux du processus de reconnaissance des certifications tierce partie	Archive documentation existante Annexe 22	Note d'état des lieux du processus de reconnaissance Annexe 23		
TDR expert pour étude des textes/documents de reconnaissance des certifications tierce partie		A compléter. Les TDR ont été finalisés en novembre et OA lancé le 13.11.2019 https://www.atibt.org/fr/appel-offre-congo-developpement-dun-manuel-de-procedures-permettant-la-reconnaissance-		

		de-la-certification-privee-dans-le-svl-de-lapv-congo/		
Rapports d'analyse des documents de reconnaissance de la certification				
Brochure de vulgarisation sur les synergies entre certification tierce partie et APV FLEGT				
Indicateur de délivrance (%)	25%	25%	0%	0%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			
CR des réunions nationales/tables rondes pour partage de résultats d'études	Nombre de comptes-rendus (partage étude)			
Feuille de route du suivi de la reconnaissance des certifications tierce partie actualisée	Nombre étapes franchies			
CR de réunions de concertation interne avec les sociétés	Nombre de comptes-rendus de réunions avec les sociétés			
CR de réunions de concertation avec parties prenantes	Nombre de comptes-rendus de réunions avec les parties prenantes			

4.2.5 RA5 Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé

Activité 1.7b : Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans la révision du cadre réglementaire, et dans les processus FLEGT et certification

Déroulement des activités :

Cameroun : La loi des finances 2019, et la convention collective nationale des entreprises forestières et de transformation et activités annexes sont en cours de discussion avec les administrations compétentes. L'avis du secteur privé sera certainement pris en compte dans l'adoption finale de ces documents réglementaires devant régir l'activité forestière au niveau national.

Lors du Semestre 3 du projet, les activités du plaidoyer du GFBC se focaliseront sur ces deux projets de texte réglementaires, ainsi que sur la révision des grilles de légalité de l'APV FLEGT (projet en cours via une convention de subvention signée entre le GFBC et le programme FAO UE FLEGT).

Congo :

Lors de la session parlementaire de juin, grâce aux actions de plaidoyer, l'examen du projet de loi portant code forestier a été repoussé à la session d'octobre 2019.

Depuis le mois de juin l'ATIBT Congo a initié la réalisation d'une étude d'impacts fiscale du projet de Code forestier (et de certaines dispositions de la loi des finances). Plusieurs sociétés ont contribué et la version finale du rapport de l'étude a été livré en novembre 2019, juste avant des rencontres d'information avec les points focaux des parlementaires.

Le plaidoyer a continué jusqu'à la fin de l'année, les réunions suivantes se sont tenues :

- 26 juillet 2019 : secteur privé (ATIBT, UNIBOIS, UNICONGO, Mokabi, IFO, Afriwood) et la commission parlementaire économie et finances ;
- 30 août 2019 : les points focaux des parlementaires, la société civile et l'ATIBT ;
- Novembre/décembre 2019 : ATIBT-Société Civile et les points focaux des parlementaires plusieurs petites rencontres ;
- 12 décembre 2019 au Palais des Congrès : l'ATIBT en partenariat avec la société civile a pu organiser une rencontre avec les parlementaires entre deux instances afin de présenter les résultats de l'étude fiscale. A la demande des parlementaires, la restitution a porté exclusivement sur les impacts la disposition de l'article 105 : « Le régime de partage de production consiste en la répartition de la production totale de grumes entre le bénéficiaire d'une convention, titulaire d'un permis d'exploitation, et l'Etat propriétaire. Cette répartition de la production de grumes se fait en tenant compte du volume exploité de chaque essence de la coupe annuelle. Tous les détails sur les modalités de partage de production seront déterminés par la loi ».

Le projet de loi portant code forestier a été adopté par le parlement le 21 décembre 2019 sous réserve d'une étude de faisabilité poussé menée par l'état sur le partage de production, qui pourrait faire l'objet d'une loi à part entière. A ce stade, l'ATIBT est en attente de la dernière version du Code forestier et du rapport final de la commission économie et finance de l'assemblée nationale. Le texte de loi devrait être soumis à l'évaluation des sénateurs courant février.

Un autre plaidoyer a été organisé au sujet de la procédure de retrait et d'annulation du certificat de légalité. A cet effet l'ATIBT, en collaboration avec la CLFT, a organisé un atelier de concertation avec le secteur privé (entreprises forestières, UNIBOIS et UNICONGO) en décembre 2019 en vue de contribuer à la validation de « la procédure de retrait et d'annulation du certificat de légalité ». L'atelier était animé par un expert mobilisé par l'ATIBT.

Gabon :

L'UFIGA a continué son plaidoyer pour :

- Une diminution du taux de la redevance AGEOS (Agence d'observation spatiale). Une solution finale n'avait été trouvée avec l'administration, mais n'est pas encore confirmée ;
- La standardisation des formulaires de bordereaux de transport et d'autres documents administratifs. Ceci dans un contexte de mise en place d'un système national de traçabilité ;
- **Xx compléter.**

RDC : **xxx compléter**

Revue des livrables et indicateurs :

Tableau 16 - Livrables et indicateurs opérationnels de l'Activité 1.7b

Livrables/indicateurs	Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Livrable de niveau 1				
Liste pool d'experts	Oui, et par thématique le xx/xx/2019	Oui, et par thématique 15/10/2018		Oui, et par thématique Le xx/xx/2019

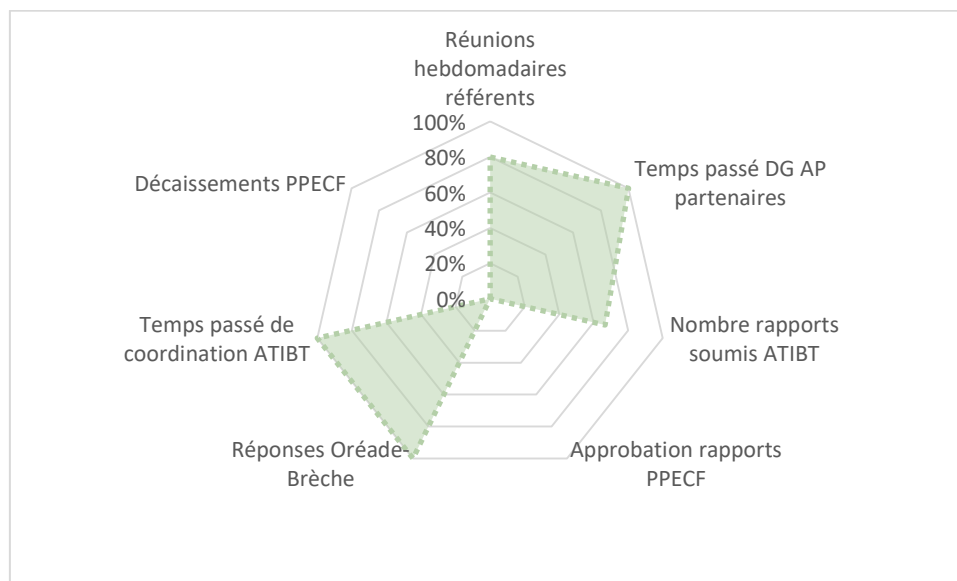
Méthodologie ou procédure concernant l'organisation de concertation pour des nouveaux projets de texte				
Indicateur de délivrance (%)	50%	50%	0%	50%
Livrable de niveau 2	Indicateurs de fonctionnement			
TDR expert pour l'analyse des projets de texte/document (réglementaires, techniques APV ou certification)	Nombre de TDR			
	1	2		
Contrat de consultance pour l'analyse des projets de texte/document	Nombre de contrat de consultance			
	1	1		
Rapport d'analyse des projets de texte/document (réglementaires, techniques APV ou certification)	Nombre de rapports d'analyse des projets de texte/document			
		1		
CR de réunions de concertation interne avec les sociétés	Nombre de comptes-rendus de concertation avec les sociétés			
		3 courriers communs		1 + 2 courriers
CR de réunions de restitution des résultats d'étude et/ou de réunions de concertation avec parties prenantes	Nombre de comptes-rendus de concertation avec les parties prenantes			
		5		

4.3 Evaluation du suivi de la gestion du projet par l'ATIBT

L'évaluation du suivi de gestion de projet se fait sur base des indicateurs et critères suivants :

- Suivi des relations avec les référents (% de réunions hebdomadaires effectuées) ;
- Suivi des relations avec les AP (% de temps de participation du DG/temps réservé dans le budget) ;
- Suivi technique ATIBT (% de rapports soumis/rapports planifiés) ;
- Suivi des relations avec le PPECF (% de rapports approuvés/rapports soumis) ;
- Suivi des relations avec Oréade-Brèche (% de réponses/questions de conseils et planification) ;
- Suivi de temps de coordination et encadrement ATIBT (% de temps passé/temps réservé dans le budget) ;
- Suivi financier ATIBT (% de décaissements reçus/planning).

Chacun des critères a été évalué pour la période de juillet à décembre 2019, et les résultats sont affichés dans le graphique radar ci-dessous. Les explications et observations sur les scores non-satisfaisants sont précisées en dessous du graphique.



Avec l'équipe ATIBT Congo les réunions ont continué sur base hebdomadaire. Pour cause de missions régulières de la coordinatrice des projets FLEGT, mais aussi des déplacements des référents FLEGT-Certification (pour des raisons de diagnostics et plaidoyer), les réunions bihebdomadaires et mensuelles ont été remplacées par des réunions régulières courtes, déclenchées par des besoins d'appui pour des sujets spécifiques (sur rapports ou autres livrables, le plaidoyer ou encore le plan de communication) dans les autres pays. Après des demandes pour diminuer le nombre de rapports de suivi des activités, afin que les référents puissent disposer de plus de temps pour la mise en œuvre des activités, le format du fichier MS Excel avec la feuille de présence a été complété avec un tableau croisé dynamique permettant de générer automatiquement des rapports d'activités.

Le rapport trimestriel (indiqué comme « rapport d'avancement synthétique succincte de l'ordre de 3 pages » sur la page 2 du contrat N° C127) pour la période janvier-mars 2019, a été transmis le 31 octobre 2019 et aurait dû déclencher le 4^{ième} paiement. Ce paiement n'a pas encore été reçu jusqu'à ce jour.

La validation des rapports techniques semestriels par le PPECF reste problématique. Les rapports, qui sont d'ailleurs très appréciés par l'ensemble des bailleurs, font l'objet de relectures répétitives. Ceci veut dire qu'après réception par mail des observations de PPECF sur le rapport, et envoi par l'ATIBT des améliorations, réponses et documents complémentaires, elle reçoit d'autres nouvelles observations, qui nécessitent des nouvelles réponses, etc.

Le score bas pour les décaissements est lié au score bas pour l'approbation de rapports. Le non-respect de paiement du 4^{ième} décaissement, dû au fait que le rapport semestriel S2 (pour la période janvier-juillet 2019, et également envoyé le 31 octobre 2019) n'a pas encore été validé en fin d'année, ont poussé l'ATIBT à ne pas encore envoyer la 5^{ième} demande de décaissement. Les retards de décaissements risquent de mettre en péril la continuité des activités et donc l'obtention de l'ensemble des résultats.

5 EVALUATION DE LA PROGRESSION DES INDICATEURS DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

5.1.1 OS1 - Augmentation des surfaces forestières certifiées

Indicateur 1 : Augmentation des surfaces certifiées FSC, PAFC, légalité

Tableau 17 - Surfaces des forêts certifiées dans les pays cibles par certificat et par date de rapport (Sources : info.fsc.org, Bureau Veritas, NEPCon et Control Union)

Certificat	mi-2018	fin 2018	mi-2019	fin 2019	mi-2020
FSC FM/COC	4 865 285	4 493 679	4 493 679	4 813 591	
PAFC	596 822	596 822	596 822	596 822	
Légalité ¹	6 959 519	6 474 714	7 086 117	7 801 243	
TOTAL²	12 421 626	11 565 215	12 176 568	13 211 656	

Pour la première fois, depuis le début du projet, la surface totale des forêts certifiées a dépassé la valeur du démarrage.

La surface de forêts certifiées PAFC est resté stable.

La surface de forêts certifiées FSC a augmenté grâce à l'obtention de certificats FSC pour les concessions Léké et Moyabi de Rougier Gabon.

Les certifications de légalité ont également évolué, signalons :

- L'obtention du certificat OLB par SEEF au Cameroun
- L'obtention du certificat Legal Source par Hévécam (Cameroun) et par Mokabi (Rougier au Congo).

Indicateur 2 : Augmentation du nombre de candidats au coaching PPECF, via l'intervention des AP partenaires et/ou l'ATIBT

Tableau 18 - Nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching avec le PPECF par période de rapport

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
Cameroun	0	0	0	
Congo	0	0	0	
Gabon	3	5	6	
RDC	0	0	0	
TOTAL	3	5	6	

Il est important de noter que l'indicateur suivi dans le tableau (nombre de sociétés ayant signé un accord de coaching, donc sociétés coachées) ne correspond pas à l'indicateur (nombre de sociétés candidates au coaching).

Le tableau suivant permet de mieux répondre à l'indicateur 2.

Tableau 19 - Nombre de sociétés candidates au coaching avec le PPECF par période de rapport

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
Cameroun demande	0	0	0	

¹ Certification de légalité + : certification OLB, Legal source, TLV, CW

² A noter que certaines surfaces sont doublement certifiées (tel que FSC/OLB, ou FSC/PAFC)

	diagnostic	0	0	0	
Congo	demande	0	2	5	
	diagnostic	0	2	2	
Gabon	demande	5	10	14	
	diagnostic	5	6	10	
RDC	demande	1	2	2	
	diagnostic	0	1	2	
TOTAL	demande	6	14	21	
	diagnostic	5	9	14	

Plusieurs autres sociétés ont été contactées par les référents et ont exprimé leur intérêt de participer au programme de coaching, mais n'ont pas encore soumis leur dossier de demande au PPECF.

5.1.2 OS2 - Prise en compte accrue de la certification tierce partie dans les APV

Indicateur 3 :Prise en compte de la certification tierce partie dans le texte de l'APV FLEGT

Les différentes étapes de progrès de cet indicateur sont :

- Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes) ;
- Des études sont en cours pour analyser comment elle est prise en compte dans l'APV signé, ou le cas échéant, comment et où elle pourrait être insérée dans la documentation APV ;
- Une proposition ou des propositions de texte à insérer dans la documentation APV FLEGT a (ont) été élaborée(s) ;
- Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT à signer ou signée avec l'UE.

Tableau 20-Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT

Pays	Situation de la prise en compte de la certification dans l'APV FLEGT
Cameroun	Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT signée avec l'UE
Congo	Oui, la certification tierce partie est intégrée dans la documentation APV FLEGT signée avec l'UE
Gabon	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes)
RDC	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation APV (ni l'accord, ni ses annexes)

Indicateur 4 : Prise en compte de la certification tierce partie dans les documents SVL (procédures contrôles, d'émission de certificats FLEGT)

Les différentes étapes de progrès sont similaires à l'indicateur précédent, excepté que pour cet indicateur, les études et propositions concernent la prise en compte de la certification tierce partie **dans la documentation réglementaire et du système de vérification de légalité** liés à la mise en œuvre de l'APV FLEGT.

Tableau 21 - Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL

Pays	Situation de la prise en compte de la certification dans les documents du SVL
Cameroun	Oui, la certification vérifiée tierce partie est prise en compte dans la documentation SVL

Congo	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL
Gabon	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL
RDC	Non, la certification n'est pas (encore) prise en compte dans la documentation SVL

Au Congo une procédure pour la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie existe, mais a été jugée incomplète par l'administration forestière. (pour d'avantage de détails, voir l'activité 1.7a).

Indicateur 5 : Nombre de certificat de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé

Tableau 22 - Nombre de certificats de légalité FLEGT émis sur base de reconnaissance de certificats privé

Pays	Nombre de certificats de légalité
Cameroun	4
Congo	0
Gabon	0
RDC	0

Les certificats de légalité FLEGT obtenus par CIFM, SFIL, GCI et SEFAC sont valables jusqu'au 31 décembre 2019.

5.1.3 OS3 - Amélioration du niveau légal des entreprises

Indicateur 6 : Amélioration du score moyen de la conformité à la légalité des entreprises suivies par le projet

Les scores moyens sont présentés sous forme de graphique radar avec chaque axe basé sur les 5 thématiques phares de légalité, et mesuré sur base des vérificateurs qui sont dans les grilles de légalité et qui auront préalablement été rattaché à l'une des 5 thématiques définies :

1. Conformité des droits d'exploitation dans un périmètre établi ;
2. Paiement des droits d'exploitation et taxes ;
3. Respect des exigences réglementaires en termes d'exploitation forestière et d'environnement ;
4. Respect des droits des tierces parties ;
5. Conformité des droits de travailleurs.

Les scores du démarrage seront adaptés sur base des résultats des premiers diagnostics des sociétés appuyés par PPECF.

Les checklist de légalité devront être élaborées au cours du 3^{ème} semestre. Sur cette base, les conclusions des diagnostics déjà réalisés pourront être analysées pour évaluer le niveau de conformité à TO des sociétés engagées.

Indicateur 7 : Augmentation du nombre de sociétés certifiées légalité+

Tableau 23 - Nombre de certificats de légalité+ valides, par an et par certificat

Certificat	mi-	fin	mi-	fin	mi-
	2018	2018	2019	2019	2020
FSC CW	3	3	3	3	
OLB (Bureau Veritas)	15	12	12	12	
Legal Source (ancien VLC puis FLV) (NEPCon)	3	2	3	5	
TLV (Control Union)	1	1	2	2	

TOTAL	20	17	20	22
-------	----	----	----	----

Après une chute juste en début du projet, le nombre de sociétés certifiées dépassent aujourd’hui le nombre au démarrage, et ce malgré la création de partenariats ou fusions de certificats OLB au Cameroun.

Le nombre de certificats FSC CW, ainsi que le nombre de certificats TLV sont restés les mêmes.

Le nombre de certificats OLB est aussi resté stable malgré un nouveau certificat pour la société SEEF au Cameroun, à cause de fusion de certificats entre CFC et SEBC tout deux appartenant au groupe Vicwood.

Le nombre de certificats Legal Source a augmenté de deux (Hévécam au Cameroun et Mokabi au Congo).

5.1.4 OS4 - Meilleure prise en compte des réalités de terrain dans le cadre légal forestier et les standards de certification

Indicateur 8 : Hausse des représentants du secteur privé de la filière forêt-bois qui participent aux réunions nationales de concertation

Tableau 24-Nombre de représentants du secteur privé participant aux concertations nationales

Pays	Juil-Déc 2018	Jan-Juin 2019	Juil-Déc 2019	Jan-Juin 2020
Cameroun	NA	1 AP	X AP	
Congo	3 AP	3 AP	3 AP	
Gabon	4 AP	1 AP	3 AP	
RDC	NA	2 AP	2 AP	
TOTAL	7	7	xx	

Au Cameroun un grand nombre de représentants des associations professionnelles ont participé à la révision des grilles de légalité.

Il est aussi important de mentionner le fait qu’au Congo, au Gabon et en RDC, le nombre de membres des syndicats UNICONGO et la FIB ont augmenté chacun de 2 nouveaux membres. Un membre de GFBC a demandé officiellement la suspension de sa participation à la vie associative du GFBC.

Indicateur 9 : Augmentation du pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l’objet de propositions communes du SP relatif au nombre total de projets de texte réglementaire et/ou du nombre de projets de changements de standards de certification

Tableau 25 - Pourcentage du nombre de projets de texte ayant fait l’objet de propositions communes du SP, relatif au nombre total de projets de texte (réglementaire ou certification)

Pays	Nombre de projets/révision de texte réglementaire	Nombre de projets/révision de standard de certification	Nombre de projets faisant l’objet de propositions communes du SP	% de participation
Cameroun	2	1	1	50%
Congo	3	1	3	75 %
Gabon	4	2	x	75%
RDC	2	0	2	100%

Au Cameroun, les projets de textes réglementaires concernent le projet de loi de finance et de révision des grilles de légalité FLEGT, ainsi que l'élaboration des standards de certification du futur standard régional PAFC. Seules les grilles de légalités ont fait l'objet de propositions communes du secteur privé.

Pour le Congo il s'agit pour les projets de textes réglementaires du projet de Code forestier, des **xx** pour les plans d'aménagement simplifiés, et des **xx** environnementales, sociales et fauniques, et pour les standards de certification du futur standard régional PAFC. Grâce aux activités de mobilisation l'ensemble du secteur privé à participer au plaidoyer pour les textes réglementaires. Le plaidoyer pour les standards de certification demeure une activité spécifique à laquelle s'intéressent uniquement les sociétés certifiées.

Pour le Gabon il s'agit pour les projets de textes réglementaires de la contribution AGEOS, xx, xx et xx. Pour les standards de certification il s'agit du futur standard régional PAFC et du standard national FSC. Ici aussi plaidoyer pour les standards de certification demeure une activité spécifique à laquelle s'intéressent uniquement les sociétés certifiées.

En RDC il s'agit pour les projets de textes réglementaires du projet de Code forestier et du secteur connexe à l'exploitation forestière.

6 ACTIVITÉS PRÉVUES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE

Semestre 4 : Janvier – juin 2020

Tableau 26 : Tableau des activités du deuxième semestre

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.1	Doter les associations professionnelles de ressources humaines et de capacité organisationnelles				
Tâche 1.1.1	Mise en place des Référénts	terminé	terminé	terminé	terminé
Tâche 1.1.2	Renforcement de capacités des AP	terminé	terminé	Formation anglais	Formation MS Excel et Word
Tâche 1.1.3	Appui à la coordination des activités des projets	Missions d'appui ATIBT Echanges réguliers avec ATIBT (suivi planning, rapports mensuels et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT et TFM Participation à la 2 ^{ième} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Mission d'appui ATIBT Réunions hebdomadaires avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 2 ^{ième} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Echanges en permanence avec ATIBT (suivi planning, rapports hebdomadaires et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 2 ^{ième} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT	Mission d'appui ATIBT Echanges réguliers avec ATIBT (suivi planning, rapports mensuels et feuilles de présence) Relecture TdR, rapports et autres livrables par ATIBT Participation à la 2 ^{ième} réunion de coordination avec PPECF & ATIBT
Activité 1.2	Réaliser un état des lieux des acteurs du secteur privé de la filière forêt-bois				
Tâche 1.2.1	Elaboration des TDR et sélection d'un consultant	terminé	terminé	terminé	terminé
Tâche 1.2.2	Appui à la réalisation de l'étude	terminé	terminé	terminé	terminé
Tâche 1.2.3	Diffusion et capitalisation de l'étude	Publication du rapport et partage avec parties prenantes	Publication du rapport et partage avec parties prenantes	Continuation de partage du rapport	Publication du rapport et partage avec parties prenantes
Activité 1.3	Définir et mettre en œuvre une veille informationnelle et réglementaire				
Tâche 1.3.1	Elaboration d'une procédure de veille informationnelle et réglementaire	terminé	terminé	Elaborer la procédure de veille informationnelle (APV et Certification)	terminé
Tâche 1.3.2	Mise en œuvre de la procédure de veille informationnelle et réglementaire et participation aux réunions	En continue	En continue	En continue	En continue
Tâche 1.3.3	Information du secteur privé et les parties prenantes	Informers le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.	Informers le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.	Publier les archives sur le site internet de l'UFIGA Informers le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.	Publier les archives sur le site internet de la FIB Informers le secteur privé et parties prenantes à chaque nouvelle publication de texte réglementaire, document APV ou autre nouvelle information importante pour le secteur.

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Activité 1.4	Définir et mettre en œuvre un plan de communication				
Tâche 1.4.1	Elaboration d'un plan de communication personnalisé par pays	terminé	terminé	terminé	terminé
Tâche 1.4.2	Mise en œuvre du plan de communication dans les pays cibles	Evaluer le site internet auprès des membres du GFBC, Adapter le site web du GFBC selon les résultats de l'évaluation, Publier régulièrement des actualités et des nouvelles informations sur le site et dans le newsletter ATIBT	Participation au Groupe de Travail Conjoint, GCom et CCM Proposer des news pour la lettre de l'APV FLEGT et le newsletter ATIBT Animer la page « secteur privé » du site APV FLEGT Congo	Publier régulièrement des actualités et des nouvelles informations sur le site UFIGA et dans le newsletter ATIBT	Opérationnaliser l'usage des nouvelles adresses mail. Publier régulièrement des actualités et des nouvelles informations sur le site de la FIB et dans le newsletter ATIBT
Activité 1.5	Former l'ensemble du secteur privé aux opportunités et enjeux APV FLEGT et certification				
Tâche 1.5.1	Préparation d'un programme de formation/sensibilisation	Elaborer les cahiers de charges et scénarios pour le développement de courts métrages thématiques	Elaborer les cahiers de charges et scénarios pour le développement de courts métrages thématiques	Elaborer les cahiers de charges et scénarios pour le développement de courts métrages thématiques	Elaborer les cahiers de charges et scénarios pour le développement de courts métrages thématiques
Tâche 1.5.2	Réalisation de campagnes de formation/sensibilisation	Réaliser un court métrage sur le Plan d'action FLEGT (APV et RBUE) et un autre sur l'EFIR	Réaliser deux court-métrages : Logiciel de traçabilité (?) Gestion des déchets (d'exploitation ou de transformation ?)	Réaliser deux court-métrages : Généralités sur la certification Lutte Anti-Braconnage	Réaliser deux court-métrages : Mise en œuvre des plans d'aménagement forestier Pratique de bonne gestion : le forestier d'hier n'est pas le forestier d'aujourd'hui
Activité 1.6	Appuyer la réalisation des diagnostics initiaux et suivre la mise en œuvre du plan d'action				
Tâche 1.6.1	Appui à la réalisation des diagnostics initiaux de certification	Réaliser 1 diagnostic	Réaliser 1 à 2 diagnostics	Réaliser 2 à 3 diagnostics	Réaliser 1 diagnostic
Tâche 1.6.2	Suivi de la mise en œuvre du plan d'action, interaction avec les entreprises	En fonction de la signature des contrats de coaching PPECF durant le semestre	Réaliser une mission de suivi du PA (dépend de la signature de contrats de coaching PPECF durant le semestre)	Echanges réguliers avec les bureaux d'études responsable du coaching pour une suivi de progrès Réaliser 1 mission de suivi de mise en œuvre des plans d'action	En fonction de la signature des contrats de coaching PPECF durant le semestre
Tâche 1.6.3	Evaluation de l'évolution du niveau de conformité légale des entreprises selon les grilles de légalité	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité)	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité) Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises déjà visitées	Finaliser une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité) Produire un rapport du niveau initial de légalité des entreprises visitées	Elaborer une liste de critères d'évaluation (check liste de légalité)
Activité 1.7a	Organiser le plaidoyer pour faciliter la reconnaissance de la certification tierce partie dans le processus APV FLEGT				

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
Tâche 1.7a.1	Suivi de la reconnaissance des certifications privées dans les APV et partage d'information	terminé - existant	terminé - existant	Si le processus de négociation APV FLEGT reprend	terminé – non existant
Tâche 1.7a.2	Analyse/appui de la révision des documents de reconnaissance des certifications tierce partie	Echanger avec le Point Focal FLEGT du MinFoF Proposer une procédure complémentaire aux textes réglementaires existants permettant l'obtention d'un certificat FLEGT de facto pour les sociétés certifiées FSC ou OLB	Contractualiser l'expert Faire élaborer un manuel de procédures de reconnaissance de la certification	Suivre le processus national de l'obligation de certification	NA
Tâche 1.7a.3	Animation du partage de connaissance sur les synergies entre certification et APV FLEGT	Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Cameroun.	Publier des résultats de la mission d'élaboration d'un manuel de procédures pour la reconnaissance de la certification dans le SVL Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Congo	Echanger avec le Bureau national de coordination et le Ministère en charge des forêts pour inclure aussi bien les schémas de certification de gestion durable que de légalité dans le futur accord APV FLEGT Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes au Gabon	Organisation d'un atelier national d'information sur la certification et les synergies avec l'APV FLEGT Partager le rapport du PPECF sur les valeurs des différents certificats de légalité (OLB, LS et TLV) avec les parties prenantes en RDC
Structurer et renforcer le plaidoyer de l'ensemble du secteur privé dans les processus FLEGT et la certification					
Tâche 1.7b.1	Mise en place d'un pool d'experts	terminé	terminé	terminé	terminé
Tâche 1.7b.2	Identification de projets de textes/d'exigences (réglementaire, APV, Certification)	Le projet de loi de finances D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle.	Le projet de nouveau Code forestier, les textes d'application (après adoption du premier) Le SIVL D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle	Le futur système national de traçabilité D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle	La fiscalité D'éventuelles autres textes découverts grâce à l'application de la procédure de veille informationnelle
Tâche 1.7b.3	Organisation du plaidoyer du SP pour la révision des documents normatifs et réglementaires	Eventuellement élaborer des TdR et contractualiser un expert pour le plaidoyer pour le projet de loi de finances ;	Elaborer des TdR et contractualiser un expert pour faire un état de lieux des systèmes de traçabilité des entreprises. Utiliser les résultats de l'analyse dans le	Elaborer des TdR et contractualiser un expert traçabilité pour appuyer le secteur privé dans le groupe de travail traçabilité.	Elaborer des TdR et contractualiser un expert pour actualiser l'étude d'évolution de la fiscalité de 2011. Communiquer sur les résultats de

Description des activités		Cameroun	Congo	Gabon	RDC
		Développer argumentaires et organiser des réunions et événements de plaidoyer ;	plaidoyer pour rendre l'opérationnalisation du SIVL réalisable par le secteur privé Organiser de la communication et des réunions au sujet du projet de texte d'application du nouveau Code forestier concernant le partage de production de grumes		l'étude et animer des réunions de plaidoyer sur ce sujet. Sensibiliser les autres acteurs non syndicalisés sur l'importance de s'associer, et accompagner les sociétés à adhérer dans une des AP existantes Organiser un atelier national sur la traçabilité
Conclusion et recommandations					
Conclusions spécifiques		Les activités prioritaires seront : - Amélioration du site internet GFBC - Développement de courts métrages thématiques - Elaboration d'une procédure pour l'obtention de facto de certificat FLEGT pour les sociétés certifiées FSC ou OLB	Les activités prioritaires seront : - Effectuer un état de lieux des systèmes de traçabilité du secteur privé pour faciliter l'opérationnalisation du SIVL pour le secteur privé - Développement de courts métrages thématiques - Elaboration d'un manuel de procédures pour la reconnaissance de certification dans le SVL -	Les activités prioritaires seront : - Mettre en œuvre une phase pilote d'installation du logiciel Gabontracks chez deux sociétés membres d'UFIGA, et utiliser les résultats pour le plaidoyer dans le groupe de travail traçabilité - Développement de courts métrages thématiques - Effectuer des diagnostics chez les sociétés candidates au coaching PPECF	Les activités prioritaires seront : - Enrichir le site internet avec l'archive réglementaire et informationnelle - Effectuer une étude de l'évolution de fiscalité pour les sociétés forestières et industrielles - Développement de courts métrages thématiques - Organisation d'un atelier national sur la certification et sur la traçabilité
Recommandations spécifiques		- Maintenir la communication avec le GFBC et ses membres afin de faciliter l'adhésion aux activités du projet - Pour l'identification des sociétés candidats au coaching, tenir compte de la tendance de formations de partenariats entre une société expérimentée et des sociétés qui ne connaissent pas encore la certification	Chercher des solutions avec UNICONGO et UNIBOIS pour une représentation durable du secteur privé de la filière bois	Identifier un assistant ou stagiaire et du financement complémentaire pour appuyer les activités d'identification des sociétés candidates au coaching, la communication avec- et le suivi de la mise en œuvre de leurs plans d'actions	Identifier un spécialiste communication et du financement complémentaire pour appuyer les processus de certification dans un contexte extrêmement difficile

7 RAPPORT FINANCIER ET ANALYSE DES DÉPENSES

xx.

8 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Lors du Semestre 3, couvrant la période de juillet à décembre 2019, les retards dans la mise en œuvre de la plupart des activités du projet ont pu être rattrapés. Seules deux activités font encore l'objet de retards, qui devront être rattrapés lors du dernier semestre du projet.

Concernant l'activité de formation : des réunions de formation sur la certification et l'APV FLEGT ont été organisées uniquement au niveau des grandes villes, où sont installées les directions générales des sociétés forestières. Cela a permis d'obtenir 6 nouvelles sociétés qui ont signé un contrat de coaching avec le PPECF. Toutefois, les études d'état de lieux du secteur privé ont montré que de nombreux acteurs ne connaissent toujours pas (i) le Plan d'action FLEGT et (ii) le processus de certification. Ainsi un réel besoin en formation persiste, afin de faciliter les processus APV FLEGT et la certification par une meilleure compréhension de l'ensemble des acteurs privés et les parties prenantes locales. Pour rendre ces formations/sensibilisations ludique, diffusable facilement et toucher un large public forestier, il a été suggéré d'utiliser le format de court-métrage (8 au total, 2 par pays).

Concernant la reconnaissance de la certification dans le SVL, l'activité dépend des actualités spécifiques aux pays. Concernant la République du Congo, le processeur devrait bien avancer pendant le dernier semestre du projet.

Sur l'énorme succès de diagnostics au Gabon et en RDC, et sur le retard au Cameroun.

Recommandations :

- Il est recommandé de prolonger, sans financement complémentaire, les activités jusqu'à octobre 2020 afin de clôturer correctement l'ensemble tâches.
- Conformément au protocole signé entre le PPECF et l'ATIBT, l'ATIBT dans les plus brefs délais envoyer les termes de références du deuxième contrat de ce protocole, permettant d'organiser 6 formations sur la certification pour les parties prenantes de la mise en œuvre du RBUE, et 2 voyages d'échanges pour entre 20 et 25 représentants de ces parties prenantes (DG Environnement UE, autorités compétentes et associations professionnelles des importateurs de bois tropicaux. Ce contrat sera principalement mis en œuvre par Caroline DUHESME à son retour de congés maternités.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Rapport besoins en formation ATIBT-Congo
Annexe 2a	Rapport besoins en formation UFIGA
Annexe 3	Rapport besoins en formation FIB
Annexe 4	Feuille de route détaillée GFBC
Annexe 5	Outils de gestion GFBC
Annexe 6	TdR Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois du Cameroun
Annexe 7	TdR Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois de la RDC
Annexe 8	Contrat Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois du Congo
Annexe 9	Contrat Etude d'état de lieux des acteurs privé de la filière forêt-bois du Gabon
Annexe 10	Etude d'état de lieux du Congo -Livrable 1 Rapport de l'analyse des écarts documentaires
Annexe 11a	Etude d'état de lieux du Gabon -Livrable 1 Rapport de l'analyse des écarts documentaires
Annexe 11b	Etude d'état de lieux du Gabon -Livrable 2 Formulaire d'enquêtes
Annexe 12	Rapport étude d'état de lieux des PME et artisans de la filière forêt-bois - GFBC
Annexe 13	Procédure de veille informationnelle et réglementaire du GFBC
Annexe 14	Procédure de veille informationnelle et réglementaire de la FIB
Annexe 15	Table de matières de l'archive réglementaire du GFBC
Annexe 16	Table de matières de l'archive réglementaire de l'UFIGA
Annexe 17	Table de matières de l'archive réglementaire de la FIB
Annexe 18	Version provisoire du plan de communication de GFBC
Annexe 19	Version provisoire du plan de communication de l'ATIBT Congo
Annexe 20	Compte-rendu de la réunion N°62 du GTC au Congo
Annexe 21	Note d'intention pour la création d'un site internet pour la FIB
Annexe 22	Archive documentaire concernant la reconnaissance de la certification dans l'APV du Cameroun
Annexe 23	Note récapitulatif de l'état de reconnaissance de la certification dans l'APV du Congo
Annexe 24	Communiqué du Ministre en charge des forêts au Gabon sur la priorité à l'export pour le bois certifié FSC

- Annexe 25 Liste pool d'experts du GFBC
- Annexe 26 Liste pool d'experts de la FIB
- Annexe 27 Lettre commun aux présidents de l'Assemblée générale, de
- Annexe 28 Lettre commun avec mémorandum au Conseiller spécial du Chef d'Etat de la RDC
- Annexe 29 Tableau du rapport financier de janvier – juin 2019 (Semestre 2 du projet)
- Annexe 30 Feuilles de temps du personnel impliqué dans le projet